JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTERAIRE.

15. SEPTEMBRE

1776.

A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Imprimeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apost.

Avec Privilége de Sa Maj. Imp. & Approbation du Commissaire-Examinateur.

S

in-douze.

Sermons de Soanen, sur différens sujets, 2 vol. *Lyon* 1767.

Sermons ou Prônes de Billot, 5 vol. nouv. édit. *Lyon* 1776.

Sermons ou voix du Pasteur, 2 vol. *Paris* 1772.

Sethos, histoire, ou vie tirée des monumens, anecdotes de l'ancienne Egypte, 2 vol. fig. *Paris.*

Siecle (le) de Louis XIV publié par Mr. de Francheville, 4 vol. *Leyssig.* 1756.

Siecle (Précis du) de Louis XV, 2 vol. *Amsterdam.* 1774.

Siecle de Louis XIV, nouv. édition, revûe & augmentée, à laquelle on a ajouté un précis du siecle de Louis XV, 4 vol. *Amst.* 1774.

Systême universel & démontré des œuvres & des desseins de Dieu envers les hommes, où l'on explique & prouve d'origine, avec une évidence & une certitude métaphysique, les principes & les vérités de la nature & de la grace, de la Philosophie & de la Théologie &c. par Poiret, 7 vol.

Solide dévotion, la plus nécessaire & souvent la plus négligée, par Mr. Thiers, 2 volumes.

JOURNAL HISTORIQUE ET LITTERAIRE.

15. SEPTEMBRE 1776.

NOUVELLES LITTERAIRES.

Inſtitution des ſourds & muets, par la voïe des ſignes méthodiques. A Paris chez Nyon l'aîné ; à Liege chez Orval-Demazeau. 1776.

ON ſait que Mr. Perreire s'eſt fait une réputation diſtinguée par le ſuccès de la méthode qu'il emploïe à l'inſtruction des ſourds & des muets. Dans ces individus qui paroiſſoient condamner à végéter triſtement ſur la terre, on a vû la raiſon humaine ſe développer avec un éclat qui a fait rougir le paradoxal Did**. des erreurs dont

il avoit obscurci & défiguré cette matiere. Cependant un Ecclésiastique savant & zélé, peu content de la méthode de Mr. P. & moins encore du secret dont il la couvre, a cru pouvoir se promettre un succès plus sûr, plus prompt & plus général en adoptant une méthode différente. A la dactilogie ou langage des doigts, Mr. l'Abbé ***. substitue les signes méthodiques ; il fait la comparaison des deux moïens de maniere à faire pancher les suffrages de son côté : mais les vûes & l'intention qui le dirigent dans le pénible travail de l'instruction des muets, méritent certainement un éloge général, & s'éloignent fort du goût & des prétentions d'un siecle égoïstique. " Le nombre des sourds & des muets est beaucoup plus grand qu'on ne pense. Je me suis chargé de l'instruction d'une trentaine, & on prétend qu'il peut y en avoir deux cents dans Paris. Donc, toute proportion gardée, il doit y en avoir environ trois mille dans le roïaume. Je présume qu'il en est de même des autres païs. Ne seroit-ce pas un grand bien de venir au secours d'une portion si considérable de l'humanité, qui se trouve presque réduite à la condition des bêtes, lorsque personne ne les instruit ? „

Le résultat des signes méthodiques ne se borne pas à l'instruction des sourds & muets, on y découvre le projet d'une langue universelle, laquelle si elle étoit bien possible & réellement avantageuse au genre humain, paroît devoir prendre naissance dans

les ſignes méthodiques. La facilité & le déſintéreſſement avec leſquels Mr. l'Abbé communique ſa maniere, honore également ſa philoſophie & ſa religion. " Vous me demandez ſans doute, comment on s'y prendroit ailleurs pour l'établiſſement de cette inſtruction. Rien de plus facile & de moins diſpendieux. Il ne faudroit que m'envoïer quelqu'un d'intelligent, avec une méthode & un dictionnaire de ſon païs. Je puis aſsûrer qu'à l'aide de mes ſignes méthodiques, également applicables à toute langue, nous nous entendrions dès le premier jour, de quelque langue & de quelque nation qu'il pût être; & qu'en ſix mois au plus je renverrois chez lui ce nouveau maître des ſourds & muets en état de conduire parfaitement ſa maiſon. Telle eſt l'unique récompenſe que je me propoſe en ce monde, & je déclare très-expreſſément que je n'en accepterois aucune autre, de quelque part qu'elle me fût offerte : (*Gratìs accepiſtis, gratìs date.* Matth. X, 8) „.

La méthode de Mr. l'Abbé étant une ſuite, un enchaînement indiviſible de moïens dépendans les uns des autres, & dont on ne peut donner d'idée claire qu'avec le plus grand détail, c'eſt dans ſon ouvrage même qu'il faut s'en inſtruire. On ne peut en abréger l'explication ſans l'obſcurcir & ſans la décréditer par des objections que les détails préviennent. En général on conçoit bien que par des ſignes on peut donner aux ſourds & muets l'idée des choſes, mais il paroît

moins possible de les faire parler. Il faut observer que la plupart des sourds ne sont muets que parce qu'ils ignorent tout langage articulé, ils ont l'organe de la voix libre & très-propre à l'articulation ; l'art est de la leur apprendre. C'est ce que Mr. l'Abbé enseigne dans le 10e. chapitre de la premiere partie, de maniere à ne laisser aucun doute sur la simplicité & la sûreté de ses opérations.

" Lorsqu'un sourd & muet arrive chez moi pour la premiere fois, je lui fais laver ses mains jusqu'à ce qu'elles soient vraiment propres. Alors je trace un a sur la table : & ensuite prenant sa main, je fais entrer dans ma bouche son quatrieme doigt jusqu'à la seconde articulation ; après cela je prononce plusieurs fois fortement a, & je lui fait observer que ma langue reste tranquille, & qu'elle ne s'éleve point pour toucher à son doigt „.

„ Ensuite j'écris sur ma table & je lui montre un e. Je le prononce de même plusieurs fois fortement & tranquillement, son doigt étant toujours dans ma bouche. Je lui fais observer que ma langue s'éleve & pousse son doigt vers mon palais. Après cela, aïant retiré son doigt, je prononce de nouveau cette même lettre, & lui fais remarquer que ma langue s'élargit, & s'approche des dents canines, & que ma bouche n'est pas si ouverte. Je lui montrerai dans la suite ce qu'il devra faire pour prononcer nos différens e „.

„ Alors je mets moi-même mon doigt

dans ſa bouche & je lui fais entendre qu'il doit faire avec ſa langue comme j'ai fais avec la mienne. La prononciation de l'a ne ſouffre aucune difficulté. Ordinairement celle de l'e réuſſit de même dès la premiere fois. Mais il ſe trouve quelques ſourds & muets pour qui il faut recommencer deux ou trois fois de ſuite la même opération „.

„ Lorſque le ſourd & muet a prononcé ces deux premieres lettres, j'écris & je montre un i. Enſuite je remets mon doigt dans ma bouche, & je prononce cette lettre. Je lui fais obſerver &c. „.

Il paroît que le zele & la patience de Mr. l'Abbé ont beaucoup diminué le dégoût & les peines que l'inſtruction des ſourds & muets devoient naturellement produire. On conçoit l'infatigable aſſiduité avec laquelle il faut faire comprendre & parler des êtres qui n'entendent rien & qui n'ont aucune idée d'un langage articulé, & qui lors même qu'ils ſont parvenu à parler, ne peuvent juger de l'exactitude de leurs expreſſions que par le mouvement de leur langue. Cependant Mr. l'Abbé regarde ſa méthode comme facile, & elle l'eſt réellement par ſa ſimplicité, quelque obſtacle qu'elle rencontre de la part des ſujets pour leſquels on l'emploie. " Il eſt bien à deſirer qu'on ſe défaſſe de ce préjugé preſque univerſel, que l'inſtruction des ſourds & muets eſt une opération très-difficile. Entretenir le public dans cette penſée, ce ſeroit de ma part un vrai charlataniſme. L'œuvre eſt extraordinaire, j'en

conviens, mais elle n'est pas difficile. En venant chez moi pour assister à nos leçons, chacun s'attend à y voir quelque heureuse invention, qui soit un effort de l'art, pour faciliter le langage, & développer l'intelligence de mes disciples ; mais on ne trouve qu'une méthode très-simple, qui se saisit à l'instant, & dont on conçoit tout d'un coup la liaison infaillible avec le succès „.

Il est avéré qu'on ne peut connoître toute l'étendue d'une langue sans l'histoire; comme l'auteur avoit choisi l'histoire sainte, les beaux esprits du siecle l'ont fort prié d'y substituer quelque roman, ou quelque histoire philosophique, politique, critique, patriotique, &c. L'Abbé qui a de l'expérience & un jugement droit, réfute admirablement la petitesse & la fausseté de ce systême de substitution. " S'imaginer qu'on leur apprendra toute la langue sans le secours de l'histoire, c'est se tromper. Mais c'est aussi ne les pas connoître que de croire qu'ils prendront intérêt à l'histoire nationale. Les sourds & les muets ne naissent point avec le goût patriotique. Ce sont de vrais solipses qui ne pensent qu'à eux-mêmes & à ce qui les touche de près. Ils connoissent leurs peres & meres, & peut-être leurs grand-peres & grand'meres. Ce qu'étoit leur patrie avant que ces personnes vinssent au monde, ne les affecte en aucune maniere. Ils bâilleroient à chaque instant sur le récit de nos guerres & le détail de nos révolutions „.

„ Il n'en est pas de même d'une histoire,

à la tête de laquelle ils trouvent un Dieu créateur, dont on leur explique les ouvrages, qui les raviſſent d'admiration. Chaque pas qu'on fait avec eux les étonne, les éleve, les enchante. Viennent enſuite les hiſtoires perſonnelles d'Adam, de Caïn & d'Abel, de Noë, d'Abraham, de Jacob & de Joſeph, de Moyſe, &c. qui forment autant de tableaux, dont chacun fait ſur leur eſprit les impreſſions les plus vives. Tout change en eux; leur viſage, leur maintien, la maniere de ſe préſenter & de nous aborder. Ce ne ſont plus les mêmes perſonnes „. Cette obſervation de l'auteur ſe vérifie dans tous les enfans, expliquez-leur l'hiſtoire romaine & l'hiſtoire ſainte, vous verrez quelle différence d'attention & d'intérêt ils mettront à vous écouter. La raiſon en eſt claire: l'une les regarde, l'autre leur eſt abſolument étrangere; l'une a Dieu pour objet principal, l'autre ne traite que des paſſions & des folies humaines; l'une ſubſiſte encore & ſubſiſtera toujours dans ſes effets & ſes conſéquences, l'autre eſt paſſée & anéantie dans tous ſes objets. Mr. l'Abbé continue de cette ſorte: " On nous demande pour eux des connoiſſances naturelles; mais le détail des ouvrages de la création ne leur en a-t-il pas donné? J'ôſe dire qu'ils en ont plus que le très-grand nombre de ceux qui parlent & qui entendent. Ils ſavent déja ce que ſont les aſtres qui roulent majeſtueuſement ſur nos têtes, ce qu'eſt la terre, tout ce qu'elle produit & qui y marche, ou qui y rampe.

Ils n'ignorent plus ce qu'est la mer & tout ce qu'elle renferme, ce que sont les fleuves & les ruisseaux, les montagnes & les vallées. Ils retrouvent dans la suite de cette histoire l'élephant & la fourmi, l'autruche & le passereau, la baleine & le poisson trop petit pour intéresser le pêcheur qui le rejette, le cédre & l'hyssope; tout ce qui sert à notre nourriture, soit qu'il vive ou qu'il végete; tout ce qui entre dans la construction & l'ornement de nos édifices; les broderies les plus riches & les plus délicates, & ce qu'il y a de plus grossier dans les ouvrages des doigts; la ciselure en or & le panier de jonc, les vêtemens les plus superbes & les haillons les plus vils; la santé, la maladie, la mort, la paix, la guerre, le feu, la famine, la peste, la prospérité, les malheurs, l'abondance, la disette, les châtimens, les récompenses; la fondation de grands Empires, leur élévation & leur gloire, leur abaissement & leur ruine. Je m'arrête: il n'est aucune chose dans quelque ordre que ce puisse être, dont l'histoire très-détaillée de l'ancien & du nouveau Testament ne nous donne occasion de parler, & par conséquent d'emploïer dans des phrases toujours plus ou moins intéressantes les différens mots que nous avons expliqués par signes méthodiques sur la muraille ou sur le papier. Et on ne voudroit pas que nous choisissions par préférence pour instruire nos sourds & muets un fonds aussi riche, qui leur procure sans cesse un nouveau plaisir en même tems qu'il forme leur

eſprit & leur cœur : chacun ſera le maître de prendre pour matiere de ſes inſtruction ce qu'il jugera à propos ; mais je doute qu'on y réuſſiſſe également ſi on prend une autre route. Pour moi je ne quitterai jamais une méthode dont j'ai reconnu par expérience les avantages en tout genre „.

Dans la ſeconde partie de l'ouvrage on voit différentes lettres de l'auteur, où le plan de ſon inſtruction eſt expliqué & juſtifié. On y voit auſſi les matieres ſur leſquels les jeunes éleves ont été publiquement interrogés en différentes langues en 1771, 1772, 1773 & 1774. C'eſt un excellent catéchiſme ſur les Sacremens de l'Egliſe catholique, qu'on pourroit donner pour un modele en ce genre, ſi l'auteur ne s'arrêtoit pas avec affection ſur certaines matieres, & ne conſumoit point une partie de ſon zele à entretenir & à reſſuſciter d'anciennes diſputes pour le moins inutiles à la conſervation de la foi.

A la fin du volume on voit une petite oraiſon latine prononcée par un des ſourds & muets dans un exercice public. Il y regne un ton de ſentiment, de religion & de reconnoiſſance, qui touche & qui ravit ; les paſſages de l'Ecriture y ſont admirablement appliqués ; le jeune orateur fait le récit de ſes maux & de ſa délivrance avec une alégreſſe ſainte qui rapporte à la Providence tous les reſſorts de la révolution qui lui a rendu la parole. Nous ne ſommes pas ſur-

pris

pris, si comme on le dit, tout l'auditoire s'est empressé à l'embrasser.

Sapientia aperuit os mutorum, & linguas infantium fecit disertas. (*Sap.* x. 21)

Quandonam perpetrata fuerit ista divinæ sapientiæ operatio meministis, auditores ornatissimi. Præ timore ingravescentis in dies oppressionis, ne mutire quidem audebant Israëlitæ, quamdiu sub duro servitutis Ægyptiacæ jugo detinebantur.

Ut autem inimicos illorum demersit *Deus* in mare, & ab altitudine inferorum deduxit illos, tunc sapientia aperuit os mutorum, & decantaverunt Nomen sanctum Domini. *Quin etiam stupendi hujus miraculi inopinatus aspectus, vel imperitorum, vel puerorum linguas disertas fecit, & victricem Dei manum laudaverunt pariter.*

Si autem mea me non fallit opinio, auditores ornatissimi, ad nos etiam ab ipso ortu surdos mutosque, sacer hic textus facili negotio potest accommodari. In iniquitate concepti & in peccato nati, cæteris indultam & loquendi & audiendi facultatem nobiscum non intulimus in mundum.

Justus es, Domine, & rectum judicium tuum : *demonstras in duplici quà laboramus infirmitate, quid omnibus debeatur.*

Absit tamen a nobis, auditores ornatissimi, ut vos ad deplorandam vicem nostram inducamus! imò cum Prophetâ dicere liceat: Venite, audite, & narrabo, omnes qui timetis Deum, quanta fecit animæ nostræ.

Æterna Dei sapientia attingens a fine

usque ad finem fortiter, suaviterque disponens omnia, *dum decerneret pœnas, medicinam utique præparabat.*

Discretæ ætatis annos vix dum attigeramus, cùm occurrit nobis ac veluti se sponte obtulit paratum ab æterno præsidium, quod nobis nequidem in mentem venerat vel quærere, vel etiam desiderare. Ducente nos, ut ita dicam, ad manum divinâ providentiâ, obvius stetit ille, quem in opus ad quod assumpserat eum, æterna sapientia sibi segregarat.

Quid ergo contigit, auditores ornatissimi? Sensûs unius defectum alterius sensûs ministerium supplevit: ascendit per fenestras sacra doctrina, quæ non poterat per januam introire: idest, oculorum auxilio, ars magistra nos edocuit quidquid scientiæ & veritatis aurium organo cæterorum hominum mentibus infunditur.

Lux in tenebris luxit. Dei optimi miximi existentiam, ejusque proprietates & opera didicimus: quin etiam præcipua Religionis nostræ Mysteria, ejusque & Sacramenta & præcepta mente assecuti, sacræ doctrinæ copiam hausimus, forsitan pleniorem, quàm si nostræ nascendo patefactæ fuissent aures, & vinculum linguæ resolutum.

Hic tandem insperatæ beneficentiæ cumulus. Labia nostra Deus aperuit, & os nostrum annuntiat laudem ejus.

Quidni ergo, auditores ornatissimi, ad nos etiam pertineret istud Sancti Spiritûs oraculum, sapientia aperuit os mutorum, & linguas infantium fecit disertas?

Pour rendre complette la satisfaction que nous avons ressentie à la lecture de cet ouvrage, nous souhaiterions d'être encore plus convaincus que nous ne le sommes de la frivolité des idées qui nous sont venues malgré nous contre la parfaite orthodoxie de l'auteur, & de la fausseté des apparences qui semblent marquer quelque attachement à un certain parti, tandis que la vraie foi n'est d'aucun parti.

Dictionnaire de l'industrie, ou collection raisonnée des procédés utiles dans les sciences & dans les arts. Ouvrage également propre aux artistes, aux négocians & aux gens du monde. Par une société de gens de lettres. A Paris chez Lacombe; à Liege chez Orval-Demazeau. 1776. 3 vol en gr. in-8°.

LA négligence, le défaut de choix, le ton rapsodique & compilatoire qui se fait remarquer dans presque tous les dictionnaires du jour, c'est-à-dire dans le gros de notre littérature, ne paroissent pas avoir défiguré celui-ci. La société qui l'a rédigé, lui a donné un air de dignité & d'indépendance qui semble en quelque façon voiler les sources d'où il est tiré & lui donner le mérite d'un ouvrage original. L'utile & le curieux y sont rassemblés avec une application égale. La partie médicinale y est très-bien

traitée, & c'eſt la plus généralement intéreſſante. On connoîtra la maniere de voir & d'écrire des rédacteurs par ce paſſage du diſcours préliminaire " Après le ſpectacle impoſant de la nature, en eſt-il un plus beau, plus digne de nos regards que celui des arts; l'un nous pénetre d'un profond reſpect pour la Divinité dont nous ne ceſſons d'admirer les ouvrages; l'autre nous flatte & excite notre étonnement, en nous offrant les chef-d'œuvres de l'induſtrie humaine : d'un côté tout eſt grand, majeſtueux, ſublime; de l'autre tout eſt intéreſſant, curieux, utile. Si la diverſité des objets dans l'étude de l'hiſtoire naturelle ouvre une vaſte carrierre à nos connoiſſances; la multiplicité de nos beſoins eſt, pour l'étude des arts, un champ immenſe de recherches & de découvertes : en un mot, les produits de l'art tiennent aux productions de la nature par le rapport le plus direct, & par le lien le plus intime. La même intelligence préſide immédiatement aux uns & aux autres, & ſi le génie de l'homme eſt le flambeau de l'induſtrie, ce flambeau n'eſt lui-même qu'une émanation de la lumiere divine ,,.

Le but principal de ce livre eſt 1°. de conſerver les objets d'induſtrie connus. 2°. De mettre ſur la voïe ceux qui voudront les approfondir, les perfectionner même, & ne pas tenter des travaux inutiles ſur des objets déja connus. 3°. De pourvoir ſoit à des beſoins réels, ſoit à des goûts de luxe ou de commodité. 4°. De faire connoître

nos richesses, & de multiplier nos ressources d'une part en indiquant les bonnes qualités des matieres & la maniere de les distinguer des mauvaises; comme on peut le voir aux articles fer, étain, acier, esprit-de-vin, indigo, huile essencielle de girofle &c.; & de l'autre en cherchant à imiter & remplacer les productions & objets de commerce, qui nous viennent des païs étrangers, & que des révolutions possibles pourroient nous faire perdre, telles que la soude, la porcelaine &c. 5°. D'inspirer le goût de l'étude, & d'instruire en amusant ceux qui rougiroient d'être ignorans admirateurs de petits charlatans assez adroits. 6°. Enfin de venir au secours, principalement des personnes aisées ou industrieuses qui demeurent au fond des provinces. Tout le monde n'est point artisan; mais il est une infinité d'occasions où l'on seroit charmé, soit par économie, soit par amusement, de faire par soi-même bien des petits ouvrages utiles ou curieux.

Les rédacteurs croient exalter beaucoup leur ouvrage, en disant qu'il peut être mis dans les bibliotheques à côté du dictionnaire d'histoire naturelle de Mr. V. de B. Assûrément cette prétention n'est pas exorbitante; oui sans doute ou pourra le placer à côté de l'autre, & après que des gens de jugement & de goût en auront fait le parallele, il aura peut-être la préférence *. Si quelques lecteurs y trouvent des défauts, & il y en a certainement, ils trouveront la justification des rédacteurs dans la déclaration suivante.

Voyez le Journal de Janv. 1772, p. 19. - Fév. p. 85. --- 15. Mai 1776, p. 103.

vante. " Nous ſommes bien éloignés de penſer qu'il ne nous eſt rien échappé de ce qui eſt du reſſort de l'induſtrie. Il y a ſans doute beaucoup à deſirer dans notre ouvrage; mais la vaſte étendue de notre entrepriſe mérite quelqu'indulgence. D'ailleurs la plupart des procédés qui nous manquent, ou ne ſont pas venus à notre connoiſſance, on ne peuvent être publiés que lorſque le tems & l'expérience leur auront imprimé le ſceau de la confiance publique (a); au reſte ce recueil ſera de tout tems ſuſceptible d'augmentations, étant par ſa nature & ſon objet, deſtiné à ſuivre les progrès de l'induſtrie humaine ".

(a) Les rédacteurs néanmoins ne ſont pas toujous exacts à ſuivre cette regle; ils rapportent un grand nombre de ſecrets qu'ils diſent eux-mêmes *devoir être vérifiés par l'expérience.*

Lettre de Mr. Lottinger, Docteur en médecine, auteur du *diſcours ſur le coucou d'Europe*, à l'auteur de ce Journal.

" *JE ne me plaindrai pas de la critique que vous avez faite de mon* diſcours ou mémoire apologétique du coucou *, *je crois néanmoins devoir vous faire obſerver* 1°. *que je n'ai pas combattu l'aſſertion du Profeſſeur*

* 1. Mars, p. 324.

Gottsched (a) *avec des armes aussi foibles que celles que vous me prêtez; de toutes les objections faites contre l'opinion du Professeur saxon vous ne rapportez que la moindre* (b), *& celle-là même vous tâchez de l'affoiblir encore en observant que si la fauvette est prudente & soupçonneuse ainsi que je le dis, celle de Mr. Klein ne devoit pas plus se*

(a) Mr. L. est persuadé que l'opinion des naturalistes touchant le parricide & la cruauté du coucou doit son origine à Mr. Gottsched, il croit que Mr. Valmont de Bomarre n'a adopté ce sentiment que d'après la décision du Professeur allemand. Il se trompe; cette idée que l'on a du coucou est très-ancienne, elle étoit généralement reçue 100 & 200 ans avant Mr. Gottsched, & jamais on ne s'étoit avisé de combattre les observations sur laquelle elle étoit établie. *Pro omni beneficio hoc ingens rependit maleficium. Non solùm coætaneos & partùs nutricatûsque consortes adultior factus devorat, sed in nutricem ipsam crudelis & impius insurgit, & plusquàm neronianâ crudelitate interimit atque dilaniat.* Ulisf. Aldrov. ornithol. t. 1. p. 216. Francofurti 1640. Long-tems avant cet ornithologiste on connoissoit en Allemagne ce proverbe : du lohnest mir wie der Guckguck dem Gorsem : vous me récompensez, comme le coucou récompense la fauvette.

(b) Cette objection devient une excellente preuve contre le coucou. Nous avons dû la rapporter par préférence pour maintenir l'ancienne opinion dans la possession qu'elle nous a paru avoir justement acquise. Qu'on lise le fait rapporté par Mr. Klein & la reflexion de Mr. Gottsched, & qu'on juge si le parfait rapport de cette observation moderne avec l'ancienne opinion ne fait pas une espece de confirmation qui tient de l'evidence.

laisser surprendre par le coucou, qu'engager forcément sa tête. Cependant il paroît que le procédé particulier de la fauvette dont parle Mr. Klein, ne peut former de conclusion à l'égard des fauvettes en général (a). *J'ai objecté contre Mr. Gottsched que le bec du jeune coucou étoit très-foible, que les muscles qui servent à la déglutition le sont aussi* (b), *qu'une fauvette a trop de force pour devenir la proïe d'un pareil ennemi* (c). *Ces objections, dites-vous, ne font que renforcer les difficultés que je combats & ne rendent que plus certaine l'opinion de Mr. Gottshed;*

(a) Mr. L. dit que la fauvette en général est *prudente & soupçonneuse*, d'où il conclut que celle de Mr. Klein n'a pû se laisser surprendre par le coucou; & nous en concluons, à ce qu'il nous semble, avec plus de raison, qu'elle n'a pû *engager forcément sa tête* : le moyen de n'être pas surpris par un oiseau qu'elle nourrissoit & auquel elle mettoit les alimens dans le bec? Cette surprise est la suite inévitable de la tendresse maternelle, mais l'engagement de la tête seroit une étourderie toute pure.

(b) Les preuves anatomiques sont bien foibles contre des faits. Si on raisonnoit beaucoup sur les fibres de l'estomac, on prouveroit qu'il ne digere pas. Mr. L. dit lui-même que le *coucou avoit saisi la tête de la fauvette & faisoit effort pour satisfaire à ses pressans besoins.* Le coucou pouvoit-il ignorer lui-même la force de son *bec* & de ses *muscles*?

(c) Qu'on compare la force de la fauvette avec celle du coucou lorsqu'il est prêt de quitter son nid : il y aura sans doute plus de différence qu'entre un loup & un chien; cependant lequel de ces ennemis devient pour l'ordinaire la proïe de l'autre?

sched; c'est, je vous avoue, ce que je ne puis comprendre (a).

2°. *Vous qualifiez d'inadvertence ce que je dis p.* 16 *que le coucou est poursuivi par les petits oiseaux comme un oiseau de proïe. Vous omettez le mot* petit *qui est important* (b), *& vous contestez une vérité dont vous tombez d'accord dans le moment même en ajoutant* : il n'y a que la corneille & quelques petits téméraires qui hasardent quelques huées (c). *Or, n'est-ce pas assez pour autoriser mon propos, qui est d'ailleurs conforme à ce que Mr. de Buffon & les plus habiles naturalistes ont écrit sur ce sujet.*

3°. *Vous êtes surpris de ce que j'ai dit que la femelle du coucou n'agissoit pas par infidélité mais par une détermination nécessaire.*

(a) Quand de nouvelles objections contre une opinion reçue ne sont pas victorieuses, cette opinion prend une nouvelle consistance, elle se renforce par l'inutilité des efforts qu'on fait pour la renverser.

(b) Nous n'avons critiqué que la généralité de l'assertion de Mr. L. qui semble dire que les oiseaux de proïe sont poursuivis généralement par tous les petits oiseaux, ce qui n'est pas. L'article *les* mis absolument regarde tout le genre.

(c) Par là même nous avons expliqué en quel sens & par où nous trouvions defectueuse la proposition de Mr. L. Nous disions qu'elle n'étoit pas absolument fausse, mais qu'elle avoit trop d'étendue. Les comparaisons ne doivent être puisées que dans les propriétés générales de l'espece ou du genre.

*Vous omettez le mot d'*infidélité (a) *& vous dites qu'*il ne faut être ni obſervateur ni raiſonneur pour ſavoir que cet oiſeau n'agit pas par liberté & par choix mais par une détermination néceſſaire. *Ne ſavez-vous pas que le moineau s'empare aſſez ſouvent du nid du martinet, qu'il l'en chaſſe & qu'il y poſe ſes œufs? & cependant le moineau n'eſt pas comme le coucou incapable d'incubation & peut d'ailleurs très-bien faire un nid* (b). *C'eſt donc par méchanceté, par caprice ou par pareſſe* (c) *que le moineau devient raviſſeur, & c'eſt la différence que j'ai voulu faire remarquer en faveur du coucou.*

(a) Dès le moment que le coucou agit par une *détermination néceſſaire*, il n'agit pas par *infidélité*; nous avons tranſcrit la partie de la propoſition qui expliquoit l'autre.

(b) Cette uſurpation du moineau eſt très-certainement fondée ſur ſa conſtitution phyſique, quoiqu'il ſoit peut-être difficile d'en déterminer les reſſorts qui agiſſent ici, comme on a été très long-tems à ignorer ceux du coucou. Le moineau eſt fort vorace, doit manger ſouvent, n'a guere le tems de bâtir. Le martinet eſt ſobre & laborieux parce que ſon eſtomac eſt moins exigeant.

(c) Les mauvaiſes qualités des animaux ſont une ſuite inévitable de leur organiſation, & le réſultat d'une *détermination néceſſaire*. Elles ne méritent les noms de *méchanceté*, *caprice*, *pareſſe*, que par une certaine reſſemblance avec ces mêmes qualités de l'homme où elles ſont l'effet de la liberté & du choix, parce qu'il eſt dans le pouvoir de l'homme de regler les mouvemens de ſa nature & de n'être pas gouverné par l'impreſſion des organes.

Vû votre maniere ordinaire d'apprécier & de juger les ouvrages, j'ai cru que vous approuveriez d'autant plus volontiers l'apologie du coucou, que je ne l'ai entreprise que pour dissiper, une erreur qui en censurant les moïens dont le coucou se sert pour sa réproduction (a) *& les crimes dont les nouveaux nés se rendent coupables* (b), *semble censurer l'ordre établi par la Providence pour la conservation des especes* (c). *Du reste soïez persuadé que j'ai reçu avec la même tranquillité d'esprit, & les éloges que vous avez bien voulu, me donner & la critique que vous avez faite de quelques endroits de mon discours;*

(a) Sans doute qu'on a tort de blâmer ces moyens. Le pauvre coucou seroit mieux peut-être, s'il étoit autrement constitué. Le désordre de sa conduite fait partie de l'ordre général.

(b) Il n'y a point de crimes chez les brutes. Ce n'est que par une espece d'analogie qu'on peut employer ce terme à leur égard. Il n'y a de vice que ce qui offense la raison, & la raison n'est pas chez les brutes.

(c) La Providence éclate non-seulement dans l'efficacité mais encore dans l'extrême variété des moyens ordonnés pour la réproduction des êtres & la conservation des especes. La maniere du coucou tient dans cette variété une place distinguée. S'il est le symbole de l'ingratitude & du parricide; le loup l'est de la rapacité, le tygre de la cruauté, le chien de l'envie, le chat de la perfidie, le paon de l'orgueil, le papion de la lubricité. Tout cela est dans l'ordre physique des choses & constitue la nature du regne animal.

cours ; n'aïant pas recherché ceux-là, je n'ait pas été offensé de celle-ci (a).

(a) La sagesse de Mr. L. se soutient dans sa lettre comme dans son mémoire. En refusant d'admettre quelques-unes de ses assertions, nous rendons volontiers hommage à ses connoissances, & plus encore à l'intention & aux vûes qui en dirigent l'usage. O qu'on est heureux quand on a à rendre compte d'ouvrages qui ont de si petits défauts & dont les auteurs sont si raisonnables! mais par malheur, les peres des mauvais ouvrages, déja si redoutables par leur nombre, sont encore intraitables par leur humeur. Un pauvre Journaliste qui veut recueillir avec discernement les beautés d'un livre & en proscrire les défauts, devient le bouc de la littérature: s'il broute de tems en tems quelques fleurs de cytise, il en est pour dévorer souvent des fauls bien amers :

Florentem cytisum & salices carpetis amaras. Virg. ecl. 1.

Epître de Mr. de Voltaire aux Parisiens.

AImables habitans des rives de la Seine,
Daignez lire ces vers, dernier fruit de ma veine.
Puissent-ils, du séjour de tous nos beaux esprits,
Voler aux autres lieux charmés de mes écrits!
Je finirais en paix ma trop longue carriere.
Quel changement dans l'homme à son heure derniere!
Qu'il se trouve isolé! plaisirs, trésors, grandeurs,
Tout fuit de ses regards, hors les folles erreurs,
Ils ont fui loin des miens : c'est fait; le voile tombe.
L'œil levé vers les cieux & le pied dans la tombe,
Je vois en ce moment l'auguste verité,
Répandre autour de moi sa plus vive clarté.
De la raison sévere elle est accompagnée.

Cette raison, par moi si long-tems dédaignée,
Plus puissante aujoud'hui, tonne au fond de mon cœur;
Le remord, l'avenir le glacent de terreur.
Peuples que j'ai séduits par d'aimables chimeres,
Hâtez-vous de rentrer dans la loi de nos peres.
Poussé par le délire, & d'orgueil enivré,
J'ôsai braver le Dieu sur la terre adoré.
On me vit enfanter de monstrueux systêmes,
Contre son culte saint vomir d'affreux blasphêmes:
Trop habile dans l'art des lâches imposteurs,
J'ôsai calomnier ses zélés défenseurs,
Et sur de jolis riens forgeant des contes fades,
Les ridiculiser par des turlupinades.
Honneur, talens, vertu, rien ne me fut sacré:
Je voulais tout changer; je voulais qu'à mon gré,
Le vrai dans les esprits devînt problématique,
Et la Religion un être chimérique:
Je voulais, le forçant à penser comme moi,
Courber le genre humain sous le joug de ma loi.
Je peignais les horreurs du cruel fanatisme;
Et mes plus vifs élans tendaient au despotisme.
Feignant de l'éclairer, je trompais l'univers:
En criant liberté, je présentais des fers.
Mais je couvrais de fleurs ces funestes entraves,
Dont je sçus accabler quelques faibles esclaves.
Dans un cercle d'erreurs, j'étais moins libre qu'eux:
Je suivais à tâtons un sentier ténébreux.
Mortel, voilà ton sort, quand ton orgueil extrême
Dédaigne, pour flambeau, la verité suprême.
Je l'ai dit (eh! qui peut vouloir même en douter!)
Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer.
C'est ce Dieu, dont la voix enfante des miracles,
Qui, parmi les éclairs, révéla ses oracles;
Qui des Prophetes saints conduisant les pinceaux,
De son feu créateur anima leurs tableaux.
Son Fils, la vive image & la splendeur du Pere,
Sous les voiles obscurs de l'humaine misere,
Vint lui-même enchaîner le démon de l'erreur;
Et l'homme dans son Dieu vit son libérateur.
Que sa morale est pure & ses dogmes sublimes!
Il voulut expirer victime de nos crimes,

Et remit à Céphas ses loix & son pouvoir.
Adorons & croyons, voilà notre devoir.
D'un absurde systême hardis apologistes,
Moralistes pervers & pointilleux sophistes,
Quels biens ont procurés vos dogmes insensés?
Vos ardens zélateurs sont-ils plus empressés
A fuir des vains plaisirs la fatiguante ivresse,
Pour vivre sous les loix de l'austere sagesse?
Ce Midas, devenu sensible & généreux,
Cesse-t-il d'engraisser tant de laquais pompeux,
De nourrir à grands frais son oisive existence,
Et donne-t-il du pain à la triste indigence?
Lis, lis, dans tes refus, cœur de marbre obstiné,
Ton arrêt flétrissant sur son front décharné.
L'époux met-il un frein à son caprice infâme,
pour chérir les doux nœuds d'une pudique flamme?
Voit-on un moindre essain d'impudentes *Lais*,
De malignes vapeurs infecter tout Paris,
Et dans des chars légers, brillants d'or & de glace,
Sous le poids des rubis étaler leur audace?
La subtile chicane, à l'infernale voix
Ne heurle-t-elle plus dans le temple des loix?
Nos héros réveillés sont-ils, par leur courage,
Des *Crillon*, des *Bayard*, revivre l'heureux âge?
Ah! je vois ces guerriers, de débauches perdus,
S'abreuver à longs traits du poison de Venus.
Avons-nous émoussé le glaive de la guerre?
L'intérêt n'est-il plus l'idole de la terre?
En un mot, la vertu voit-elle les mortels
De leur encens plus pur honorer ses autels?
Tout retentit du nom de la philosophie:
Le vulgaire, le grand par-tout nous déifie;
Et par-tout un vain luxe & le vice effronté,
Etendent leur ravage avec impunité.
Dans nos brillants écrits le mauvais goût domine
Et des arts chancelans, vient hâter la ruine.
Hélas! tout se corrompt; beaux jours de l'univers,
O bonheur général tant promis dans nos vers,
Age d'or si vanté, vous n'étiez plus qu'un songe,
Que le delire enfante & que suit le mensonge!
Chers amis! que l'aveu de toutes mes erreurs
Eclaire vos esprits & corrige vos cœurs.
On ne le sçait que trop: ma muse frénétique,

Sur le Pinde affecta l'empire despotique.
Vous la vîtes toujours sur de foibles garants,
Dans le *temple du goût* distribuer les rangs.
Elle ôsa pénétrer jusques au sanctuaire;
Elle ôsa profaner, d'une main téméraire,
Du peintre de *Burrhus* les lauriers immortels,
Du pere du théatre ébranler les autels,
Contester le génie au maître de la Lyre,
A *l'Esope* français l'art d'inventer, d'écrire,
Refuser en un mot à l'auteur du *Lutrin*
Le titre glorieux de poëte divin.
Malheur au cœur rongé des serpens de l'envie!
Peut-il jamais s'ouvrir aux douceurs de la vie?
Tous ses jours sont marqués par des tourmens nouveaux:
La splendeur des talens, le succès des rivaux,
Sont un poids qui l'accable, un fer qui le déchire.
Il fait son aliment du fiel de la satyre.
Hélas! ce monstre étique, au teint blême, à l'œil creux
Dont la bouche vomit un suc si vénimeux,
Décocha tous ses traits, par ma main égarée,
Sur l'auteur de *Didon*, sur le pere d'*Atrée*,
Lui qui, par les ressorts d'une sombre terreur,
A l'aide d'un pinceau mâle & plein de vigueur,
Eut la gloire d'ouvrir une route nouvelle:
Pompignan, qui choisit *Racine* pour modele,
Se montra parmi nous son plus digne rival,
Et qui peut-être un jour eût marché son égal,
Si sa muse eût suivi la carriere tragique.
Il diriga son vol au Parnasse lyrique:
Assis près des autels de la noble *Erato*
Il pince quelquefois sa lyre avec *Rousseau*.
Je voulais usurper le sceptre de la scene;
Et je défigurai les traits de Melpomene,
L'intrigue, l'intérêt, le vrai, le sentiment
Furent tous éclipsés sous ce faste imposant
De marches, de combats, d'éclairs épouventables,
De buchers, d'échafauds, & d'ombres lamentables.
La nouveauté, la pompe, un voile ingénieux;
Enfin, le coloris fascinerent les yeux.
Le bon gout disparut; j'emportai les suffrages;
On m'enivra d'encens. Ces lauriers, ces hommages,

Je te les dois, *le Kain*, il faut en convenir :
Mes enfans ſans vigueur avec toi vont mourir.
Oui, je ſens redoubler ma vive inquiétude....
Mais quoi! l'on m'applaudit . . . c'eſt un mal d'habitude.
Vous vous en guérirez, public trop indulgent.
Le charme va ceſſer, & le juge m'attend.
Cette proſtérité que je crains, que j'implore,
Voudra-t elle épargner l'amante de *Zamore*?
Et toi cher *Mahomet*, dans ce commun malheur,
Peux-tu nourrir l'eſpoir de ſurvivre à ta ſœur?
Ah! qu'au moins un enfant du chantre d'Henri-Quatre
Eterniſe mon nom aux faſtes du théatre.
Des faits de ce grand Roi le récit trop vanté
Eſt-il marqué du ſceau de l'immortalité?
Non : le plus doux pinceau, la plus tendre harmonie
Ne peuvent ſuppléer aux élans du génie.
Il faut être animé de plus nobles tranſports,
Du champ des fictions déployer les tréſors;
Varier les couleurs, jetter d'ardentes flammes,
Enchanter, attendrir & maîtriſer les ames :
Et moi, par de vains ſons, loin de fapper le cœur,
je fatigue l'oreille, & j'endors le lecteur.
Las de courir en vain dans la carriere épique,
Je marchai vers ton temple, agréable phyſique.
Tu n'y reçus jamais l'eſprit étincelant,
Ennemi déclaré du profond jugement.
J'y voulais, m'efforçant de porter la lumiere
Dans le ſein ténébreux de la nature entiere,
Arracher quelques fleurs du tombeau des *Newtons*.
Je courus ſans flambeau loin de ces régions :
Tel un courſier ſans frein, s'élançant dans les plaines,
Suit par ſauts & par bonds des routes incertaines.

La ſuite l'ordinaire prochain.

Prospectus *d'un ouvrage intéressant sur l'anatomie qui paroîtra en* 1777 *sous ce titre:* *J. P. Levelings* **Anwendung der neuen Zergliederungslehre auf die Figuren des großen Vesals.** *Application des gravures du célebre Vesal aux leçons de l'anatomie moderne.*

IL y a plus de deux ans que Mr. de Volter, premier médecin de S. A. E. de Baviere a fait annoncer dans des feuilles publiques qu'il étoit d'intention de publier des explications allemandes dirigées sur les estampes de Vesal, dont il a acheté les planches originales, tant celles qui ont été emploïées dans son cours d'anatomie (a) que dans son abrégé.

Mr. Leveling secondant les intentions de Mr. de Volter s'est chargé de ce travail, qui ne peut qu'être bien accueilli des savans Allemands, vû l'imperfection où se trouve l'ouvrage imprimé par Moschenbauer en 1706, où il manque un grand nombre de figures, & qui d'ailleurs ne semble avoir été fait que pour les graveurs & les peintres.

(a) Rien de plus correct & de plus beau que l'exemplaire latin de cet ouvrage que nous avons sous les yeux. *Andreæ Vesalii Bruxellensis invictissimi Caroli V Imperatoris medici de humani corporis fabrica libri* VII. *Basileæ ex officina Joannis Oporini, anno salutis* 1555.

La réputation de Vesal est connue, le prix de ses figures anatomiques l'est également. Ce restaurateur de l'anatomie n'a rien perdu de l'admiration que ses connoissances ont excité parmi ses contemporains. Malgré les progrès que l'anatomie a faits depuis le décès de ce grand homme, on considere toujours son ouvrage comme un fonds de richesses inépuisables. Les gravures, quoiqu'en bois, sont d'une exactitude & d'une fidélité, qu'il a été très-difficile de rendre en cuivre. Le célebre Boerhave les a fait exécuter en ce métal, il en faisoit un cas infini.

Mr. Leveling se propose de joindre à ces figures des explications qui les rendront d'une utilité égale aux médecins, aux chirurgiens, aux graveurs & aux peintres. On fera présent d'un exemplaire à quiconque aura procuré à l'imprimeur le nombre de dix souscripteurs. L'impression se fait à Ingolstadt. Il faut s'adresser à Mr. Leveling, Professeur en anatomie & chirurgie, ou bien à l'Imprimeur de ce Journal, en affranchissant les lettres.

Lettre à l'Auteur de ce Journal.

VOici un trait récent qui fait honneur à l'humanité & qui fera sûrement plaisir à tous les lecteurs qui pensent bien. Je vous l'envoie, tel que je le tiens de plusieurs témoins de la chose. J'espere que vous voudrez bien l'insérer dans vos feuilles comme digne d'y occuper une place.

Le maître d'une des plus belles verreries de Lorraine, que je ne nomme pas pour ne pas lui faire de la peine, voulut faire généreusement chez lui les nôces d'une de ses sœurs qui épousoit un Capitaine de grenadiers au service de l'Impératrice-Reine. En conséquence, il dit à Mad. sa mere qu'elle pourroit amener de Lunéville telle compagnie qu'il lui plairoit; que pour lui il invitoit une soixantaine de personnes. La mere lui ayant représenté qu'il lui sembleroit plus à propos de retrancher de ce côté là pour faire quelque chose en faveur des pauvres, il la pria de trouver bon qu'il fît les choses à son gré; elle y consentit, & vint seulement avec les parens les plus proches pour le jour des nôces; elle fut surprise de ne voir encore personne de ce grand nombre de convives annoncés. On lui répondit que ce seroit pour le lendemain. En effet le lendemain des nôces on voit arriver de tous côtés des troupes de pauvres, invités par le respectable maître (a). On les introduit dans un grand salon qui avoit servi de Chapelle avant que l'Eglise eût été bâtie. Là on avoit dressé des tables avec un nombre de couverts proportionnés au nombre des nouveaux convives. A chaque couvert étoient joint un pain d'une livre avec une bouteille de vin. Quand chacun fut placé, Mr. le Curé de la verrerie fit la bénédiction des tables. Après quoi le maître & la maîtresse de la maison, les deux nouveaux mariés & tous les autres parens par ordre paroissent avec des plats à la main, portant les mêts destinés aux pauvres,

(a) Les pauvres en France, sur-tout à la campagne & dans les petites villes, n'ont pas l'insolence & l'importunité des mendians anglois, flamands, allemands &c. Ce sont la plupart de pauvres laboureurs ou des journaliers, qui n'ont plus la ressource du travail. Dès qu'ils ont le pain, ils vivent contens; & pour peu qu'ils puissent gagner à la sueur de leur front, ils préferent une laborieuse indigence à une mendicité déclarée & habituelle.

vrés, & les servent eux-mêmes avec cet air de satisfaction que donne le sentiment d'une bonne œuvre. Il est aisé de juger avec quel contentement, des malheureux accoutumés à n'avoir souvent qu'un pain bien dur & bien sec, profiterent d'une table abondamment servie. On leur annonça d'abord, qu'ils pourroient emporter avec eux tout ce qui leur resteroit des mêts qu'ils n'auroient point achevés, & par-dessus cela, leurs assiettes, bouteilles, verres, cuilliers, fourchettes, dont on leur faisoit présent. Quand la plus grosse faim appaisée pût laisser place à quelque attention, le Pasteur profita de l'occasion pour leur faire remarquer combien l'état des pauvres étoit honorable dans la Religion, puisqu'on se faisoit honneur de les servir; que si quelquefois ils avoient quelques rebuts à essuyer ce n'étoit qu'à raison de la conduite de plusieurs qui au-lieu de se comporter comme membres de Jesus-Christ, se laissoient aller à des excès de débauche & de crapule qui les déshonoroient, mais que pour eux, tant qu'ils se comporteroient bien, ils se tinssent assûrés d'être toujours honorés des personnes de bien. Cette petite morale faite à propos fut écoutée avec respect, & le repas continua avec décence autant qu'avec alégresse. Et tandis que ces bonnes gens nageoient dans la joie d'avoir vû luire pour eux un jour si différent de leurs autres jours; les spectateurs eux-mêmes attendris jusqu'aux larmes, goûtoient intimement le plaisir touchant que trouvent les bons cœurs à faire des heureux. Quand le repas fut terminé & les graces dites avec modestie, chacun retourna chargé de ce qui lui restoit pour en faire part à sa famille. Tous les autres pauvres qui survinrent en bon nombre reçurent aussi chacun une aumône honnête. On n'entendit alors que des cris de bénédiction dont les environs retentissoient. Si les autres nôces ont plus de brillant, peuvent-elles avoir rien de plus satisfaisant pour des cœurs bienfaits? & le Ciel peut-il manquer de benir une alliance ainsi commencée par l'exercice de la plus touchante charité? Plût à Dieu que cet exemple pût engager

à changer les folles joies des nôces en des œuvres plus dignes du Christianisme.

Quelqu'un ayant célébré en vers cet édifiant spectacle, termine ainsi :

Pour célébrer l'hymen de votre sœur chérie,
Quel spectacle offrez-vous à son ame attendrie ?
Un cortége nombreux d'infortunés humains,
Assis à votre table & servi de vos mains ;
Voilà les conviés qui nagent dans la joie :
Votre bonté sur eux largement se deploie :
Heureux ceux qui pouvoient, en des momens si doux,
Promener leurs regards sur le pauvre & sur vous.

La *Noisette* est le mot de la derniere Enigme.

ENIGME.

Sans esprit, sans raison, sans jambes & sans bras
Irréguliere en ma figure,
Je regle tout le monde avec ordre & mesure,
Et je fais voir en moi tout ce qu'on ne voit pas.
Malgré mon ignorance extrême,
Je partage les droits de tous les Souverains :
De leurs égaremens je tire les humains,
Et puis, sans autre stratagême
Que quelques regards incertains,
Je fais les égarer de même.
Lecteur, qui me cherchez, apprenez que je puis
Donner à votre esprit des lumieres parfaites ;
Peut-être avez-vous peine à savoir qui je suis :
Mais je sais fort bien où vous êtes.

NOUVELLES

NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le* 24 *Juillet.*) Le Reis-Effendi, qui a gardé le lit pendant quelque tems à cause d'indisposition, a repris ses fonctions. ---- Mr. le Chevalier de St. Priest, Ambassadeur de France, n'attend pour partir que l'arrivée de la frégate du Roi, qui doit le transporter dans sa patrie.

On a appris ces circonstances de la prise de Bassora par l'armée de Perse. Le 16 Avril Soliman-Aga, Musselim de Bassora, voïant la garnison & les habitans de cette ville réduits aux dernieres extrémités & affligés d'une maladie épidémique, a envoïé des députés à Sader-Kan, commandant les troupes persannes qui assiégeoient la ville depuis plus d'un an, & a offert de la lui rendre sous trois conditions, 1°. que la vie seroit accordée à ceux qui se trouveroient dans la ville; 2°. que le sexe seroit préservé de la brutalité soldatesque; 3°. qu'il ne seroit point touché aux biens des particuliers. Les mêmes lettres ajoutent que Sadér-Kan avoit accordé les deux premiers articles, & qu'il laissoit le troisieme entierement à la disposition de Kerim-Kan son frere; que Soliman-Aga, dé-

nué de toute ressource dans une ville affamée où un chat se vendoit 16 liv., avoit consenti à livrer la place malgré cette restriction, & que le 16 Avril le Général persan s'étoit emparé des portes & y avoit placé des sentinelles; que le 21 toute l'armée persanne y étoit entrée en triomphe, & s'y étoit campée sous des tentes, ainsi que leur Général; qu'environ huit cents Arabes qui faisoient partie de la garnison avoient eu ordre d'en sortir avec leurs familles, mais que sous les portes on avoit entièrement pillé leur bagage; qu'une garde persanne s'étoit emparée de chacune des habitations des plus riches marchands; que Soliman-Aga, Musselim, quoique gardé à vûe, étoit traité avec décence, que le restant de la garnison ainsi que les habitans avoient été désarmés, & qu'enfin on ne pouvoit pénétrer les desseins de Sader-Kan qui attendoit de la part de Kerim-Kan son frere les ordres qu'il lui avoit envoïé demander pour sa conduite ultérieure.

RUSSIE.

PETERSBOURG (*le 3 Août.*) Durant la fête donnée sur le canal de Pétershof, dont nous avons parlé dans le dernier Journal, p. 34, Sa Maj. fit faire la lecture de l'ordre adressé au Collége de l'amirauté, concernant la distribution de la valeur des prises faites sur les Ottomans : cet ordre étoit conçu en ces termes.

Que Dieu soit loué ! Nous voyons toute notre flotte revenue heureusement & avec gloire dans le port de l'Empire russe. L'heure est donc aussi venue, que nous pouvons témoigner notre satisfaction impériale de la maniere, dont elle a surmonté toutes les difficultés, & récompenser glorieusement le courage, la capacité, & les efforts zélés, par lesquels elle a assûré, durant la derniere guerre avec la Porte ottomane, une gloire immortelle à la marine de Russie. Nous ne faisons point ici l'enumération des triomphes qu'elle a remportés, des conquêtes qu'elle a faites, de l'Empire qu'elle s'est assûré dans l'Archipel & sur les côtes de l'Europe, de l'Asie, & de l'Afrique : ils sont aussi connus à toute la terre qu'à ceux qui en ont été témoins oculaires. Ceux qui ont fait toutes ces actions, qui, en vainquant & détruisant totalement la force maritime de l'ennemi dans les mers les plus éloignées, ont remporté les plus beaux trophées, à la gloire de leur prédécesseur, le fondateur de la marine russe, Pierre le Grand, de bienheureuse & immortelle mémoire, & qui les ont déposés sur sa tombe, en témoignage de leurs faits, si conformes à ses grandes vûes ; ces braves hommes recevront aujourd'hui de nos mains, conformément au reglement de la marine, les gratifications qui leur appartiennent pour l'action près de Napoli de Romanie, pour la victoire de Chesmé, pour la destruction totale de la flotte ottomane près de Patrozzo, pour les avantages remportés dans la

mer-noire, ainsi qu'il est marqué dans la note ci-jointe; & ils seront d'ailleurs récompensés par des avancemens de caractere; graces par lesquelles nous voulons rendre ce jour plus mémorable. Nous donnons encore ici au courage excellent & à la capacité du Commandant en chef, des autres Commandans & de tous ceux qui ont servi sous lui, & se sont distingués sur la flotte pendant la derniere guerre, les éloges mérités, & les assûrons tous de la continuation de notre faveur impériale.

Donné à bord du vaisseau, le Rostislaw, le 18. *Juillet* 1776.

(*Signé*) CATHERINE.

Selon l'état de la distribution, ajouté à cet ordre, il a été assigné, pour l'action près de Napoli en Romanie, au mois de Mai 1770, où 25 vaisseaux turcs furent mis en fuite, aux 3 vaisseaux & 2 frégates de l'escadre du Contre-Amiral Elphinston, 13,738 roubles: pour la bataille de Chesmé, le 24 Juin 1770, à l'escadre de l'Amiral Spiritow, 106,632 roubles; à celle du Contre-Amiral Elphinston 10,303 roubles; en particulier au vaisseau l'Eustache, pour avoir brûlé le vaisseau ottoman, 6100 roubles, & pour le grand-pavillon du Capitan-Pacha, 3333 roubles: pour la destruction totale de la flotte ottomane dans le golfe de Chesmé le 26 Juin 1770; pour les vaisseaux & batimens qui y furent brûlés, 118,492 roubles; pour trois pavillons brûlés, 9000 roubles: pour la prise d'un vaisseau & d'une galere dans le même port 19,010 roubles: au Général en

chef 15,593 roubles, &c. &c. Le Comte Alexis Orlow, à qui Sa Maj. avoit accordé en qualité de Généraliſſime des forces ruſſes dans l'Archipel, la dixieme partie de la valeur des priſes faites ſur les Turcs pendant la derniere guerre, a eu la généroſité de refuſer ce qui lui en revenoit, & on l'a diſtribué aux équipages de la flotte.

La maiſon de Mad. la future Grand'Ducheſſe eſt déja formée. Mad. la Comteſſe de Romanzow, épouſe du Feld-Maréchal de ce nom, eſt partie pour Riga avec les autres Dames de la Cour pour aller recevoir cette Princeſſe ſur les frontieres. L'Impératrice a accordé à cette Dame les marques de l'Ordre de Ste. Catherine, & a joint un préſent de 20,000 roubles pour les frais du voïage. Mr. Paſtouchow, Conſeiller d'Etat & Secretaire du cabinet, qui a rempli ci-devant auprès du Grand-Duc la fonction de précepteur en langue ruſſe, eſt parti avec ces Dames revêtu de la même place auprès de Mad. la future Grand'Ducheſſe.

Par une lettre que Mr. Domaschnew, directeur de l'Académie impériale des Sciences, a reçue du Conſeiller d'Etat Müller, membre de l'Académie demeurant à Moſcou, l'on a appris un accident funeſte arrivé au Prélat Methodius, Evêque d'Aſtracan & de Stawropol. Ce Prélat étoit parti le 6 Mai de Moscou pour faire la viſite de ſon Diocéſe. Après avoir paſſé à Kiſlar & remonté enſuite le fleuve Tereck, il arriva vis-à-vis de Tſcherwlenska-Staniza, & réſo-

lut de profiter de l'occasion pour prendre les bains chauds à la source près de cet endroit : il la fit couvrir de planches & placer sur cet échaffaudage un *Kibitka* ou petite chambrette pour y suer. Malheureusement, en entrant dans le *Kibitka*, le pied lui glissa, & il tomba directement dans l'eau bouillante de la source. Ses domestiques le secoururent aussi promptement que possible, mais trop tard pour prévenir qu'il ne fût terriblement brûlé : ce malheur lui arriva le 8 Juin; & le jour suivant il expira, après avoir reçu les Sacremens & ordonné de transporter son corps à Astracan, pour y être inhumé dans son église cathédrale.

POLOGNE.

VARSOVIE (*le* 15. *Août.*) Le 6 de ce mois, le Bailli de Sagramoso, Ministre de l'Ordre de Malthe, présenta au Roi & au Conseil-permanent le Bref du Pape, par lequel Sa Sainteté confirme l'établissement d'un nouveau Prieuré de cet Ordre en Pologne. Ce Bref, conjointement avec l'acte de ratification du Grand-Maître, que le même Ministre remit il y a quelque-tems à Sa Maj. & au Conseil, met le sceau aux arrangemens pris relativement à l'Ordinacie d'Ostrog, & termine ainsi finalement une affaire, qui avoit été en litige depuis plus d'un siecle. Tout est à présent parfaitement tranquille dans ces contrées; mais il en est des nouvelles politiques comme des eaux de l'océan,

qui ne ſont jamais plus baſſes qu'au moment que le flux doit recommencer. En effet, après le calme actuel, l'on attend de grands orages : l'arrivée du Grand-général Branicki ſemble les préſager. Comme il eſt très-probable, que les trois Cours ſont convenues de diminuer beaucoup l'autorité de ſa charge & de celle de ſon collègue, le Grand-général de Lithuanie, l'on avoit ſuppoſé, que ces deux Seigneurs ne voudroient pas être témoins d'une Diéte, où l'on ſemble ſe préparer à leur porter un coup fatal; mais on apprit, il y a peu de tems, qu'ils ſe diſpoſoient non-ſeulement à y paroître, mais à y paroître avec éclat, avec une ſuite nombreuſe & brillante, à tenir table ouverte pour tous les Nonces de leur parti, &c. La venue du Comte Branicki a réaliſé cette nouvelle, & fait voir de plus en plus, que les chefs du parti mécontent, ôſant ainſi ſe montrer à l'aſſemblée nationale, doivent y compter ſur de nombreux adhérens. Mr. Branicki a fait répandre dans tous les Palatinats & diſtricts, avant la tenue des Diétines, le diſcours qu'il prononça vers la fin de la derniere Diéte. Il l'a fait imprimer en polonois & en françois; & il y a joint ſa réponſe à la lettre circulaire du Roi pour la convocation des Diétines. Ces piéces ont produit le plus grand effet ſur l'eſprit de la Nobleſſe, qui ne ſuppoſe au zele du Grand-général d'autre motif qu'un vrai patriotiſme, qui lui a attiré la diſgrace de la Cour & celle de la Ruſſie, auprès des quelles il jouiſſoit

ci-devant de la plus haute faveur. Cependant ce Seigneur a paru avec assûrance devant le Roi : il a déclaré qu'il n'avoit jamais eu intention de former une Confédération, & encore moins d'opposer l'armée à une puissance supérieure; qu'il ne manqueroit jamais à la fidélité qu'il avoit vouée au Roi, mais qu'en bon citoïen, il diroit tout ce qui peut être avantageux à la patrie, & qu'il se serviroit toute sa vie de la puissance qui lui avoit été donnée. Il a demandé sa garde de 60 hommes qui lui a été accordée suivant le réglement. On attend le Comte Oginski, Grand-général de Lithuanie, avec un nombre de soldats pour sa garde.

On est embarrassé à deviner les motifs de certains mouvemens qu'on remarque depuis quelques jours parmi les troupes russes : celles qui logent dans nos divers fauxbourgs se réunissent tous les soirs dans les quartiers de leurs capitaines respectifs, & se mettent sous les armes, comme si elles devoient être prêtes à tout événement. Le géneral Romanius a aussi renforcé sa garde de jour ; la nuit elle est augmentée de dix hommes ; & les Cosaques font très-exactement la patrouille pendant la nuit.

Ceux qui seront obligés de rendre compte à la Diéte, sur-tout ceux qui sont chargés de l'administration des biens des Jésuites, ne sont pas peu embarrassés ; ils font tout leur possible pour prévenir le deshonneur qui les menace, mais leurs cabales ne serviront à rien. —— Le Prince Lubomirski, palatin de

Lublin, frere du Prince grand-maréchal de la Couronne, a fait citer au tribunal de ce dernier Mr. Jezierski, castellan de Lukow, pour avoir osé empiéter sur les droits qui lui compétent comme Palatin, en tenant la diétine de ce Palatinat sous sa direction privée; cette affaire fait beaucoup de bruit, & annonce le mécontentement le plus ouvertement décidé de la part de la maison des Lubomirski. ---- Mr. Dluzniewski, ce gentilhomme polonois à qui le Sr. Drewnowski a fait faire le saut périlleux par la fenêtre de son appartement, comme nous l'avons rapporté, aïant eu le bonheur d'en être quitte pour la peur & pour une hémorragie, a passé avec son adversaire un accord à l'amiable, moïennant le quel il le tient quitte de toute poursuite & action qu'il auroit pu lui intenter au sujet de cette mauvaise plaisanterie. --- Après le départ de Mr. de Rullecourt, la légion Massalski a diminué visiblement; & l'on assûre que, sur 500 soldats dont elle étoit composée, il en a déserté au-delà de 200 : ainsi elle pourra dans peu s'anéantir entiérement.

ESPAGNE.

MADRID (*le* 14 *Août.*) On exécute avec toute la célérité possible les ordres de la Cour pour l'équipement des vaisseaux de guerre à Cadix & à Carthagene, & pour l'embarquement des troupes, des munitions &c. Après un grand Conseil d'Etat tenu en présence

de S. M. Catholique, on a envoïé un exprès à l'Ambassadeur du Roi à la Cour de Portugal, mais on ne sait pas si c'est pour lui ordonner de revenir ou de faire quelque proposition. On sait seulement que nos troupes du Paraguai, après les hostilités commises par les Portugais, se sont emparées de plusieurs bâtimens marchands dans le fleuve de la Plata, où quelques vaisseaux de guerre des deux nations s'étant rencontrés, en sont venus aux mains, mais les Portugais ont été obligés de se retirer.

S. M. a donné ordre de lever 20,000 hommes dans le roïaume, la Catalogne est comprise dans l'état de répartition des recrues à faire, pour 2000 hommes. L'ancienne forme des *Quintes* ou miliciens est abolie, attendu qu'elle enlevoit souvent à l'agriculture les meilleurs sujets. Pour obvier à l'aveuglement du sort, on a envoïé dans les différentes vigueries des Officiers expérimentés qui, de concert avec les Baillis des lieux où ils recruteront, ont ordre de faire tomber le choix sur ceux des habitans qui se comporteront le moins bien. On espere beaucoup de cette nouvelle méthode, mais les vieux Officiers prétendent que les libertins & les gens sans mœurs ne peuvent être de bons soldats, & voudroient qu'on s'en tînt à l'ancien usage. La nuit du 26 au 27 Juillet on a enlevé ici environ mille personnes sans aveu pour les incorporer dans les troupes, & l'on enrôle jusqu'à des jeunes gens de 12 ans pour en faire des mousses.

SUEDE.

STOCKHOLM (*le* 19 *Août.*) Dans la premiere ſéance du Tribunal de Vaſa, on a déclaré les noms des perſonnes que Sa Maj. a choiſies pour être adjointes à celles qui ont été ſolemnellement inſtallées en préſence du Monarque; cette Cour ne tardera point à entrer en exercice. Au moïen de ſon établiſſement nous aurons une juſtice ſupérieure, une inférieure & une juſtice municipale. Ces deux dernieres reſſortiront à la premiere. On doit encore établir deux autres Tribunaux pour les provinces qui reſſortiront auſſi au Tribunal de Vaſa.

On a craint pendant quelque tems que la guerre n'éclatât dans le nord; on ſuppoſoit même aux Ruſſes des vûes hoſtiles ſur ce roïaume; mais aujourd'hui l'on ſait que nous n'avons plus rien à craindre, depuis que le jeune Roi qui nous gouverne, a trouvé, dit-on, le moïen de former une alliance avec l'Autriche & la Pruſſe. Quelle que ſoit la poſition des autres Etats de l'Europe, nous eſpérons jouir long-tems des douceurs de la paix qui regne dans ces contrées.

ALLEMAGNE.

VIENNE (*le* 20 *Août.*) L'Impératrice-Reine a été ſi ſatisfaite des manœuvres qui ont été exécutées au camp près de Laxembourg qu'elle a fait diſtribuer 50,000 florins

aux troupes qui le composoient. Elle a accordé aux Officiers un mois d'appointemens en forme de gratification. ---- L'Empereur est parti le 13 pour la Hongrie afin d'y être présent aux manœuvres des troupes qui ont dû s'assembler aux environs de Pesth au nombre de plus de 15 mille hommes. S. M. I. reviendra ici le 27 pour prendre congé des Souverains de Toscane qui partiront le 9 Septembre pour retourner dans leurs Etats; & ensuite ce Monarque se rendra aux autres camps qui sont commandés en Bohême & en Moravie.

La Cour a envoïé une grande quantité de maçons & de charpentiers en Hongrie pour y rebâtir les villes qui ont été dévastées par des incendies.

RATISBONNE (*le* 13 *Août.*) Le 31 du mois dernier, l'on a porté à la Dictature le décret impérial touchant la rupture de la Visitation de la Chambre impériale à Wetzlar. En voici la traduction.

Les soins, que l'Empereur s'est donnés peu après son avénement au thrône, malgré tous les désagrémens à craindre & uniquement dans la vûe de procurer le bonheur des Etats & sujets de l'Empire, ainsi que de satisfaire aux engagemens de sa capitulation, ayant enfin effectué l'établissement, vainement tenté depuis deux siecles, d'une députation pour la Visitation de la Chambre impériale de Wetzlar & la révision des procès, Sa Maj. devoit se promettre un zele non moins sincère ni moins efficace de la part de tous les Electeurs, Princes, & Etats de l'Empire.

C'est dans cette confiance que durant le cours de neuf années, & encore dernierement par

ſon décret du 1. Mars de l'année préſente, Sa Maj. a non-ſeulement apporté tout ce qui pouvoit dépendre de ſes inſtances les plus preſſantes, pour faire avancer & terminer les délibérations prolongées déja bien loin au-delà du terme preſcrit par les loix; mais de plus, par ſon décret du 15. Décembre dernier, elle a bien voulu ſe départir de pluſieurs conſidérations auſſi fondées qu'eſſencielles ſur les moyens, propoſés par les Etats de l'Empire pour rendre le ſyſtême de juſtice à la Chambre encore plus parfait.

Après avoir épuiſé ainſi toutes les condeſcendances poſſibles, Sa Maj. avoit certainement tout lieu de s'attendre à un retour parfait de reconnoiſſance de la part de tous les Etats, & à rien moins qu'à voir renverſer l'effet de ſes ſoins paternels & de ſa longanimité de pluſieurs années, ni à la perte infructueuſe des dépenſes conſidérables, au ſujet deſquelles pluſieurs membres des Etats de l'Empire lui avoient déja adreſſé leurs plaintes.

C'eſt néanmoins ce qui a été entrepris le 8. Mai dernier, par la rupture précipitée de la ſusdite députation. Quoique les circonſtances de cette entrepriſe ſoient déja de notoriété publique, Sa Maj. juge cependant à propos d'en developper le détail circonſtancié aux yeux de l'Empire entier, en lui communiquant le rapport de ſes Commiſſaires auprès de la députation de Wetzlar, avec le protocole du ſus-dit mois de Mai.

Une entrepriſe ſi extraordinaire ne ſauroit qu'être des plus frappantes, pour peu que la violence, avec laquelle il y fut procédé, & les motifs par leſquels on voudroit la voiler, ſoient peſés ſans prévention, vû qu'auſſi peu qu'une pareille députation peut être établie autrement que par le Chef de l'Empire, avec l'avis & le concours des Electeurs, Princes & Etats, auſſi peu un ſeul député ou quelques uns des députés peuvent ils empiéter ſur la dignité & la majeſté du Chef, ainſi que ſur la conſidération qu'ils doivent au Corps entier de l'Empire, juſqu'à s'arroger arbitrairement l'autorité de rompre &

de dissoudre une deputation solemnellement établie, sur tout par des procédés aussi irréguliers que ceux que quelques subdélégués se sont permis, tant par leurs propos que leurs démarches.

Afin de donner une nouvelle marque de sa prévoyance paternelle, Sa Maj. Impériale avoit d'avance, & plusieurs mois avant la convocation de la quatrieme classe, prévenu non-seulement plusieurs membres du Corps germanique, mais encore la Diéte même de l'Empire, de la nécessité inévitable de la continuation du provisoire susmentionné. Cependant contre sa juste attente quelques-uns des Etats de la Confession d'Augsbourg non contens de se refuser à cette continuation, ont osé de leur seule autorité, & sans proposer aucun autre expédient aussi exempt de tout préjudice, faire & rendre public par la voie de l'impression un prétendu *Conclusum* particulier, dans lequel ils ont, contre la teneur des points échangés entre la Cour impériale & celle de Berlin, prétendu établir pour base de leur entreprise la supposition erronée, que par un concert établi dans lesdits points la convocation aux quatrieme & cinquieme classes des Colléges de Westphalie & de Franconie à la place des Comtes de la Confession d'Augsbourg auroit été déterminée sans écouter les Comtes desdits Colléges, en les dépouillant ainsi arbitrairement de leurs droits tant au possessoire qu'au pétitoire.

Un pareil *Conclusum*, d'une partie des députés seulement, peut d'autant moins justifier la rupture de la Visitation de Wetzlar, qu'en prétendant même ne pas envisager les differens susallegués comme une querelle entre particuliers, mais comme une affaire de religion, les loix de l'Empire, & nommément le traité de Westphalie, ne permettroient jamais à aucune des religions établies dans l'Empire de decider de leur seule autorité sur un pareil objet, & moins encore d'y pouvoir despotiquement soumettre ceux de l'autre parti. Au contraire toutes ces constitutions solemnelles prescrivent en termes exprès les voies d'une conciliation amiable, qui n'a cependant été ni essayée d'une maniere convenable,

venable, ni portée à la compétence prescrite par les usages & l'observance de l'Empire.

Au reste, comme on a prétendu dans le dernier protocole de la Députation faire un crime à un des Subdélegués de la seconde classe de ce que lors de cette classe il s'etoit départi dans son suffrage de la majorité de ceux de la Confession d'Augsbourg, S. M. I. ne sauroit combiner une pareille prétention & contrainte incompatible avec la liberté de vôter (qui appartenant à chacun des Etats sans distinction de religion, en fait le plus précieux appanage) qu'en général avec la constitution fondamentale de l'Empire; & Sa Maj. veut par conséquent remettre à l'examen ultérieur du Corps germanique comment il conviendra d'envisager cette entreprise & quelles mesures il y auroit à prendre, attendu que si l'une des deux religions pouvoit jamais contraindre les co-Etats de son parti à se soumettre contre leur gré & le témoignage de leur conscience à la pluralité des suffrages, l'autre s'attribueroit la même autorité; & par une telle violence non-seulement on enfreindroit la liberté des suffrages compétante à chaque membre de l'Empire, mais même les délibérations de la Diéte ne pourroient plus avoir lieu sur le pied établi par les loix, & par conséquent le vrai systême germanique seroit renversé de fond en comble.

Ainsi S. M. l'Empereur ayant pour lui la satisfaction d'avoir pleinement rempli tous les devoirs de Chef suprême de l'Empire, ses soins paternels doivent lui faire espérer que tous les Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, sans distinction de religion, animés d'un pareil attachement pour la patrie & d'un empressement effectif pour le maintien de la justice, prendront tellement à cœur les tristes circonstances qui ont accompagné la rupture de la Députation de Wetzlar, que la constitution fondamentale de l'Empire, ébranlée par cette mauvaise manœuvre, sera dorénavant préservée de toute atteinte & à l'abri de pareils désordres.

HAMBOURG (*le 23 Août.*) On a reçu ici la nouvelle certaine qu'une frégate de guerre danoise a enlevé dans le détroit de Davids entre Jagkel & l'isle des Chiens à environ deux milles de terre, deux navires hollandois; savoir, le Middelbaen, capitaine Gerrit Bull avec cinq balaines, 170 barriques; & le Rust van t'Vaderland, capitaine Gerrit& Bull avec 4 balaines, 160 barriques; ainsi qu'un navire de l'Amérique septentrionale, capitaine Etienne Kidder avec 210 tonneaux d'huile de balaine. Ces trois capitaines sont arrivés du détroit de Davids à Elseneur le 17 de ce mois à bord du navire le Middelbaen, & ont continué leur route pour se rendre à Coppenhague, où les deux autres prises sont attendues aussi incessamment. La contrebande qu'on a trouvée sur ces navires, & pour laquelle ils ont été saisis par la frégate danoise, consiste uniquement en dix peaux de chiens marins trouvées à bord du Middelbaen, dont le capitaine a déclaré qu'il ignoroit que ces peaux étoient dans son navire, & que des habitans du païs les avoient vendues à son insçu à des personnes de son équipage; 5 peaux de chiens marins à bord du navire le Rust van t'Vaderland, dont les habitans avoient fait présent au capitaine en reconnoissance des secours qu'il leur avoit procurés dans leur misere; & 4 peaux de chiens marins sur le navire du capitaine Kidder, qui a aussi déclaré n'en avoir aucune connoissance. Le navire le Middelbaen a été amené à

Elseneur

Elſeneur par deux pilotes & ſix matelots danois. Il ſe trouve ſur le Ruſt van t'Vaderland un pilote & un matelot danois pour le conduire ; on a retiré de chacun de ces trois navires quatre à cinq hommes de l'équipage, que l'on a fait paſſer à bord de la frégate danoiſe ; & on a fait prêter ſerment aux officiers & à leurs équipages qu'ils ne ſe révolteroient point en chemin ; mais qu'ils ſe laiſſeroient paiſiblement conduire à Coppenhague. On croit que cet événement pourroit occaſionner un différent conſidérable entre le Roi de Dannemarck & les Etats-Généraux, ſi les deux vaiſſeaux étoient déclarés être de bonne priſe. Les deux capitaines réclament de grands dédommagemens.

HANOVRE (*le 7 Août.*) La Régence de cet électorat eſt occupée actuellement à dreſſer la liſte des hommes en état de porter les armes. On y leve beaucoup de recrues. Pour encourager les nouveaux ſoldats, on publie des détails agréables ſur les opérations de nos troupes en Amérique ; on a ſoin de leur annoncer des avantages remportés par elles ſur les américains, que l'on n'oublie pas de leur peindre comme d'aſſez mauvais ſoldats.---On écrit de Hanau, que la Cour y a reçu des nouvelles de ſon régiment, qui a débarqué au Canada le 16 Juin, ſans avoir perdu un ſeul homme : au contraire, ce corps a été augmenté de deux garçons, dont des femmes de ſoldats ſont accouchées pendant le trajet. Un détachement de nos troupes n'a pas été moins heureux : le bâtiment, à bord du

quel il se trouvoit, s'étant égaré de son convoi sur la route, fut attaqué par un armateur américain; mais les hessois le reçurent si bien, qu'après un combat opiniâtre ils se rendirent maître de ce bâtiment, estimé à environ 4000 liv. sterling.

BERLIN (*le 20 Août.*) Le Roi est parti de Potsdam pour la Siléfie, accompagné de Son Alt. R. le Prince de Prusse & de Mr. de Prittwitz, Général-major de cavalerie & chef du régiment des Gendarmes. ---- Son Alt. R. la Princesse épouse du Prince Ferdinand étant de nouveau enceinte, on a commencé le 10 de ce mois les priéres publiques pour l'heureuse délivrance de cette Princesse. ---- Les deux jeunes Comtes de Romanzow qui ont voïagé dans les païs étrangers, sont arrivés ici, & vont repartir pour retourner dans leur patrie. ---- Le 5 de ce mois la Princesse de Wurtemberg, épouse future du Grand-Duc, est partie d'ici pour Rheinsberg. Elle étoit accompagnée du Grand-Duc, du Prince & de la Princesse de Wurtemberg ses pere & mere. Elle y attendra le Prince de Schwedt, avec le quel elle partira le 12 pour Stettin, de-là elle continuera sa route par Marienwerder & Memel. La Princesse sa mere la quitte en cette ville; mais le Duc son pere l'accompagne jusqu'à Pétersbourg.

FRANCFORT (*le 5 Septembre.*) Le Comte Podoski, Prince-Primat du roïaume de Pologne & Archevêque de Gnesne, est arrivé le 6 du mois passé en cette ville avec une suite nombreuse. ---- On apprend de

Passau la triste nouvelle, que l'Evêque, Comte de Firmian, a été malheureusement tué à la chasse.

Nous avons dans cette ville un Gazetier dont les feuilles sont des plus curieuses; aussi le public en fait-il un cas infini. Ses raisonnemens sur-tout sont frappans. Ce sont des démonstrations d'un ordre nouveau & piquant qui convainquent définitivement quiconque n'a pas l'intelligence roide. On peut en voir quelques-uns dans le dernier Journal hist. & litt. de Luxembourg, p. 26. En voici quelques autres tirés du N. 141. " Un marchand, admirateur de l'athéïsme „ & de l'irréligion pompeusement prêchés „ dans l'*Histoire philosophique & politique*, „ a donné à son bateau le nom de *Raynal*; „ aucun marchand ni corsaire n'a donné „ encore au sien celui de l'Abbé D * * *. „ qui a critiqué cette fameuse histoire; l'his- „ toire est donc excellente & la critique in- „ juste „. ---- " Le même Abbé D * * *, „ a démontré que les lettres, attribuées à „ Clément XIV étoient de la façon de Mr. „ C; il est donc évident que cet Abbé est „ un adversaire de Jean Palafox, quoiqu'il „ n'ait jamais dit mot contre ce célebre Pré- „ lat, & qu'il ait toujours fidélement & im- „ partialement rapporté tout ce qui s'est fait „ par rapport au projet de sa canonisa- „ tion „. ---- " Un libraire de Florence, „ nommé *Joseph Pagani*, vient de recevoir „ de France quelques exemplaires des lettres „ clémentines de Mr. C; donc le Journal

„ encyclopédique de Venise & plusieurs au-
„ tres ont eu tort de dire, il y a six à sept
„ mois, qu'on ne connoissoit point en Italie
„ de lettres de Clément XIV „. On publie que notre Gazetier va tenir école où il enseignera particuliérement l'art de bien raisonner. Les parens sages s'empresseront sans doute à envoïer leurs enfans à des leçons, qui ne peuvent manquer de former un jugement droit & sûr, & d'enseigner avec succès le grand art des conséquences.

ITALIE.

ROME (*le 16 Août.*) Sa Sainteté a nommé une Congrégation, composée des Cardinaux Charles Rezzonico, Camerlingue, Pallavicini, Secretaire d'état, Giraud, pro-auditeur, & Casali, Préfet du bon gouvernement, ainsi que des Prélats Pallotta, trésorier-général, Livizzani, Clerc de la chambre, & Fay, votant de la chambre, avec le Prélat Buferli, comme Secretaire : elle doit s'assembler deux fois par mois, pour mieux régler tout ce qui concerne l'administration de l'état-ecclésiastique, particuliérement les finances. On parle de simplifier la perception des impôts, en les réduisant à trois; savoir, celui sur les biens personnels, celui de la moûture, & la gabelle du sel; réduction qui permettroit de supprimer les différentes charges de receveurs, &c. --- A l'occasion des troubles que les partisans des fameuses convulsions & du diacre Paris, ont fait naître

dans la Congrégation de l'Oratoire, le Pape a nommé une Congrégation pour en faire la visite : les Cardinaux Colonna, Vicaire de Rome, Pallavicini, Secretaire d'état, & Caraffa, Préfet des évêques & réguliers, qui la composent, se rendirent avant-hier avec pompe à la maison de ces religieux, pour commencer cette visite. Le pere supérieur fut d'abord déposé : ensuite les religieux durent prêter serment d'obédience aux visiteurs ; l'on mit en séquestre toute leur argenterie, leurs livres, & autres effets, dont il fut dressé inventaire par un Notaire apostolique ; après quoi les Cardinaux, aïant fait une exhortation sérieuse aux membres de la maison, se retirerent. Le vice-gérent, comme secretaire de la visite, a continué les jours suivants les interrogatoires sous serment, relativement à l'administration économique du Couvent, aux différents survenus entre les religieux, à leurs sentimens, &c. pour en faire ensuite le rapport aux Cardinaux visiteurs. ---- On a commencé ces jours-ci à l'imprimerie de la chambre apostolique l'impression des documens nécessaires pour la congrégation générale des Rites, qui se tiendra bientôt en présence du Pape, pour l'examen final du doute élevé sur les vertus de Mr. Palafox, Evêque d'Angelopolis.

Le 2 de ce mois la célebre improvisatrice (a) Corilla récita ses impromptus sur les sujets

(a) On nomme *improvisateurs* les beaux esprits qui font profession de répondre sur le champ avec grace & érudition à toutes les questions qu'on peut leur proposer.

qu'on lui proposa. 1°. Son éloge de la vie pastorale, préférable à celle de la ville : sujet proposé par l'Avocat Devoti. 2°. Sur la lumiere, & comment se dépeignent dans l'œil les images des objets : proposé par Mr. Saliceti. 3°. Sur l'harmonie, & pourquoi un son qui nous plaît, étant entendu plusieurs fois, nous ennuie : proposé par l'Abbé Cavalli. 4°. Sur la mort de Ciceron, & combien elle fut fatale pour l'éloquence : proposé par l'Avocat Cedri. 5°. Sur la Religion, & comment sans elle il n'y a point de véritable vertu. Corilla traita ces différens objets sur le champ pendant quatre heures, avec un applaudissement surprenant. Quelques jours après elle soutint encore un examen dans l'appartement du Prince Gonzague en présence de douze examinateurs, de douze Dames de la premiere condition & de deux cens hommes lettrés. Les propositions qui lui furent faites sont celles qui suivent. 1°. Par Mr. Assemanni, Archevêque d'Apamée & Préfet de la bibliotheque du Vatican : *Quelle a été la premiere Religion révélée, & comment elle a été révélée.* 2°. Par Mr. Giovardi, Secretaire de la signature, *de décrire le passage du peuple d'Israël par la mer-rouge.* 3°. Par Mr. l'Avocat Pétrini, *pourquoi la mythologie feint l'amour aveugle dans le tems même qu'elle lui donne l'arc & les flèches, & qu'elle le suppose capable de tirer juste à un point fixé.* 4°. Par Mr. l'Avocat Nardini, *de représenter un européen qui entreprend d'instruire un sauvage, en lui montrant les avantages d'une*

légiſlation. Corilla ne ſe contenta pas de diſcourir pendant trois heures de ſuite ſur les quatre problêmes qu'on lui venoit de propoſer, elle pria les Dames de vouloir lui propoſer quelques ſujets. En conſéquence, la Princeſſe Cenci Bolognetti lui demanda d'expliquer *la mort de Pyrame & de Thisbé;* la Marquiſe Spinola demanda *ſi la fidélité eſt plus grande dans les hommes que dans les femmes.* Notre Poëte en impromptus traita auſſi-tôt ces deux ſujets d'une façon qui ſurprit l'aſſemblée par la nobleſſe & la pureté de ſon ſtile, par le feu de ſa veine poëtique & par la rapidité des productions de ſon génie.

On a préſenté depuis quelque tems à S. S. pluſieurs deſſeins antiques & modernes pour la conſtruction de la ſacriſtie qu'on va faire au Vatican, & on aſsûre qu'on s'eſt déclaré pour celui de l'architecte Charles Marchionne. ----- En démoliſſant une maiſon dans la ville d'Oſimo, on a trouvé dernierement derriere une poutre un paquet rempli de médailles antiques d'or & de métal repréſentant différens Princes, & entre autres Louis Sforce ſeptieme Duc de Milan, nommé *le More*, non à cauſe de la noirceur de ſon teint, mais par hiéroglyfe pour dénoter ſa prudence. Il étoit oncle de Catherine Sforce regardée comme une des héroïnes de ſon ſiecle, il regna vers la fin du quinzieme ſiecle & ſe rendit recommendable dans les guerres d'Italie en ce tems-là --- Le Chevalier Coſtanzi a été chargé d'expliquer l'inſcription

cription qui se trouve dans cette capitale sur la porte-majeure, ci-devant nommée *Nevia*, de l'aquéduc claudien ; & de décrire les célebres canaux d'eau faits avec une magnificence vraiment romaine dans un espace de 40 mille pour l'avantage de cette ville, commencés par l'Empereur Caligula & finis par son successeur Claudius. L'eau est actuellement perdue. On consulte à ce sujet les mémoires de Julius Frontinus, d'Aldus Manucius, & de l'Abbé Alberto Cassio Parmesan.

NAPLES (*le* 13 *Août.*) On fait le procès aux Capitaines Espluga & Adamy, qui commandoient les deux chebecs dont on a parlé dans le dernier Journal, p. 65. Cette affaire pourra durer encore quelque tems; le Roi a donné le commandement des deux chebecs, qu'ils avoient, aux Srs. Remundi & Doria. Deux autres chebecs, après avoir débarqué le régiment de Namur, ont remis d'abord à la voile, pour aller croiser contre les Barbaresques qui se sont fait voir sur nos eaux. —— On entend dans le Vesuve un mugissement continu qui annonce une éruption prochaine.

LIVOURNE (*le* 17 *Août.*) Le 5 de ce mois il arriva de Tunis en ce port un bâtiment marchand qui a débarqué dans notre lazaret un Officier russe aïant le grade de Major, qui avoit été envoïé par sa Souveraine aux deux Régences barbaresques d'Alger & de Tunis pour traiter de la paix avec elles ; cet Officier a conclu un traité

avec la derniere. Il paroit ſingulier que les vainqueurs de Cheſmé aient pû ſe réſoudre à païer tribut aux corſaires de Barbarie.

ANGLETERRE.

LONDRES (*le* 30 *Août.*) Le Gouvernement ſe promet toujours de grands ſuccès du plan qu'il a formé pour ſoumettre les colonies; il eſt tel en effet que s'il eſt exactement ſuivi, les Inſurgens ne peuvent manquer de ſe trouver très-embaraſſés. Le premier objet eſt d'affamer la ville de Philadelphie en lui coupant toute communication avec la province de New-Jerſey. Pour cela, le Général Howe a dû débarquer dans cette province la plus riche & la plus abondante de l'Amérique, & s'y retrancher, en attendant les renforts qui lui ſont envoïés d'Angleterre. Son armée ſe trouvera forte alors de trente mille hommes & d'un train conſidérable d'artillerie. Au moïen du nombre prodigieux de vaiſſeaux qu'il a ſur les côtes de l'Amérique, il coupera facilement la communication entre la Nouvelle-Jerſey & Philadelphie, ce qui occaſionnera dans cette ville une diſette dont elle ſouffrira beaucoup. Après cette premiere opération, & lorſque toutes ſes forces ſeront raſſemblées, le Général Howe fera publier une proclamation de S. M. contenant les conditions auxquelles les colonies doivent ſe ſoumettre; & il ordonnera au nom du Roi que le Congrès général ait à ſe ſéparer ſur le champ.

Si le Congrès & les colonies ne déferent pas à cet ordre & à cette proclamation, l'armée du Général Howe entamera ses opérations, de concert avec les forces de mer autant qu'elles pourront les seconder.

Le 24 de ce mois la Cour a donné au public le récit détaillé de l'expédition tentée le 28 Juin dernier par l'escadre du Roi aux ordres de l'Amiral Parker & les troupes commandées par le Général Clinton. Ces deux Officiers aïant formé le dessein de s'emparer de Charlestown dans la Caroline, ils s'y rendirent dès le 20 avec leurs forces réunies. Il falloit préalablement s'emparer des batteries que les Américains avoient dressées dans l'isle de Sullivan pour couvrir la ville, & dont l'attaque se fit le 28 par les vaisseaux du Roi le Bristol & l'Expérience de 50 canons chacun, les frégates l'Active, le Solebay, l'Actéon & la Syrene de 28, le Sphinx de 20, un bâtiment armé de 22, avec une galiotte à bombes & une chalouppe de 8; mais par l'ignorance du pilote les trois frégates donnerent à terre, dont on en retira deux quelques heures après, l'autre ne fut dégagée que le lendemain matin & il fut décidé qu'on y mettroit le feu. Les vaisseaux tirerent sur le fort pendant dix heures, & nos gens forcerent beaucoup d'ennemis de l'abandonner; mais ils furent bientôt remplacés par d'autres qui s'y glisserent de la terre ferme & défendirent encore quelque tems le fort; & voïant que nos troupes ne pouvoient prendre possession de cet endroit qu'ils avoient

abandonné pendant une heure & demie, ils y rentrerent en grand nombre & tirerent pendant quelque tems. A 9 heures du soir le tems étant obscur, une grande partie des munitions étant consommée, le monde fatigué, ne voïant aucune apparence de succès ni de rendre quelque service essenciel, l'Amiral fit retirer son escadre. Ainsi cette tentative n'eut aucun bon effet, parce que nos troupes ne purent débarquer dans l'isle. La perte que nos gens ont faite dans cette action est d'environ 200 hommes; le Bristol & l'Expérience ont été les plus maltraités; le premier a eu son capitaine & 40 hommes tués & 71 blessés; le second a eu 23 hommes tués & 26 blessés; & les bâtimens, mâts & agrès ont été fort endommagés. Si d'un côté les Américains ont eu de l'avantage dans la Caroline, leur situation dans les colonies de la Nouvelle-Angleterre & à la Nouvelle-York est fort épineuse. Il doit y avoir actuellement à la Nouvelle-York 30 à 40 mille hommes de nos troupes, tant nationales qu'auxiliaires, y compris le corps de 3000 hommes que le Général Clinton doit y avoir amené de la Caroline; & on a (dit-on) reçu avis que le Général Burgoyne, aïant traversé quelques lacs du Canada, s'est rendu avec un corps de 10,000 hommes de troupes britanniques, brunsviquoises & canadiennes, & des détachemens de Sauvages, du côté d'Albany, qui n'est éloigné de la Nouvelle-York que d'environ cent milles anglois. De cette façon les Américains

feront resserrés à la fois par terre & par mer vers le centre, où ils ont rassemblé la plus grande partie de leurs forces. Telle étant la nature de nos opérations, on doit recevoir bientôt la nouvelle de quelque action vigoureuse de ce païs-là.

Extrait d'une lettre du Général Howe adressée au Lord Germaine & datée du 7 Juillet.

Le Gouverneur Franklin, qui s'est maintenu long-tems en Jersey, à été récemment saisi à Amboy; & à présent il se trouve prisonnier dans la province de Connecticut. Le Maire de la Nouvelle-York à été aussi emprisonné, il y a peu de jours, sous le prétexte frivole d'une accusation d'avoir envoyé des avis au Gouverneur Tryon : on l'a jugé & condamné à mort; mais, selon les informations les plus récentes, la sentence n'avoit pas été mise à exécution.

Nonobstant la violence de ces procédés, j'ai le plaisir de vous informer, qu'il y a tout lieu de s'attendre à voir un nombreux corps d'habitans des provinces d'York, de celles de Jersey & de Connecticut, venir joindre l'armée, vû que, dans ce tems d'oppression universelle, ils n'attendent que l'occasion de donner des preuves de leur fidélité & de leur zele pour le Gouvernement. Il y a deux jours qu'il nous vint 60 *hommes, avec quelques peu d'armes, des environs de Shrexsbury en-Jersey, qui tous desiroient de servir; & j'apprends qu'il y en a encore* 500 *dans ce quartier, prêts à suivre leur exemple.*

Extrait d'une lettre de Mr. Tryon, Gouverneur de la Nouvelle-York, au Lord Germaine, datée du 8 Juillet.

J'ai le plaisir de vous informer, Mylord, de l'arrivée de la flotte aux ordres de l'Amiral Shuldham dans ce port le 29 du mois dernier, & que le Général Howe a débarqué les troupes sous son commandement à l'Isle des Etats, sans opposition. A cette occasion les habitans de l'Isle sont accourus pour féliciter leurs libérateurs de leur arrivée; & depuis ce tems ils ont fourni à l'armée tous les secours & les commodités, qui étoient en leur pouvoir. Samedi (6 Juillet) j'ai fait la revûe de la milice de l'isle à Richmond-Town, où il en a paru environ quatre-cents, qui, sur ma recommendation, ont prêté de bon cœur le serment d'obéissance & de fidélité au Roi. Demain je ferai une autre revûe pour l'enrôlement de volontaires, afin de former un corps provincial pour la défense de l'isle, vû que le Général juge, que c'est un quartier important pour s'y maintenir contre les rebelles (a).

(a) Pour donner une idée plus claire de la situation respective de la grande armée britannique & de celle des Américains, les éclaircissemens suivans ne seront pas désagréables à nos lecteurs. " L'isle des Etats (Staten-Island ou Staaten-Eyland) a retenu ce nom du tems que la colonie de la Nouvelle-York, alors les Nouveaux-Pays-Bas, appartenoit à la République des Provinces-Unies. Elle est située dans la baye, que forme la province de la Nouvelle-York au nord, l'Isle-Longue, qui y appartient, à l'est, & la

Il est actuellement hors de tout doute que le congrès a déclaré les colonies des *états*

Nouvelle Jersey au sud ; une de ses pointes s'avançant vis-a-vis l'isle, où la ville de la Nouvelle-York est située. Sa longueur est d'environ 18 milles, & sa plus grande largeur de six à sept : vers le midi, il y a un terrein assez fertile ; mais en général c'est un pays âpre & montueux. Cette isle forme le Comté de Richmond, une des subdivisions de la province de la Nouvelle-York. Le plus grand nombre des habitans sont des descendans des anciens colons hollandois ou réfugiés françois. Richmond-Town, la seule ville qui s'y trouve, est située sur la pointe, d'où l'on découvre à la fois la Nouvelle-Jersey, la Nouvelle-York, l'Isle-Longue, & toutes les autres isles éparses dans cette baye. La place assez bien bâtie a un mille en longueur, environ un demi-mille en largeur, & contient deux à trois milles maisons. Les rues sont pavées & ornées de tilleuls, à la maniere hollandoise. L'air y est sain ; mais un grand inconvénient c'est le manque total d'eau douce, que les habitans sont obligés de tirer de quelques sources à une distance de la ville. La baye entre l'isle & la Nouvelle-York a neuf à dix milles de largeur : outre quelques autres rivieres, elle reçoit celle de Hudson ou riviere-septentrionale, l'une des plus considérables de l'Amérique-septentrionale, qui est navigable pour des chaloupes l'espace de plus de 150 milles jusqu'à Albanie, d'où il n'y a qu'un petit trajet par terre pour communiquer par le Mohock & d'autres rivieres, qui traversent le pays des Six-Nations, avec le lac Ontario, & de l'autre côté avec la riviere de St. Laurent, par les lacs George, Champlain, & la riviere Sorei ; de sorte que le poste de l'Isle des Etats pourroit devenir fort important, sur-tout si les troupes britanniques dans le Canada réussissent à pénétrer jusqu'aux derrieres de la Nouvelle-York, qui confinent avec cette province.

libres & indépendans; cet événement eſt en date du 4 Juillet. Dans cette déclaration on fait la récapitulation de tous les griefs dont les colonies ſe ſont plaintes au Souverain, au Parlement & à la nation angloiſe, & on finit par ces mots : " C'eſt pourquoi nous repréſentans des états unis de l'Amérique, aſſemblés en congrès, appellons au Juge ſuprême de l'univers, de la droiture de nos intentions ; publions & déclarons ſolemnellement au nom & par l'autorité du peuple de ces colonies, qu'elles ſont & doivent être de droit des états libres & indépendans ; qu'elles ſont dégagées de toute obéiſſance à la Couronne britannique ; que toute rélation politique eſt & doit être entiérement diſſoute entre-elles & l'état de la Grande-Bretagne ; & qu'à titre d'états libres & indépendans, elles ſont pleinement autoriſées à faire la guerre, conclure la paix, former des alliances, établir un commerce, & faire tous autres actes & contrats qu'il appartient à des états indépendans. Et en témoignage de cette déclaration, nous repoſant fermement ſur la Providence divine, nous nous engageons réciproquement notre vie, nos biens & notre honneur. „

Le congrès a transferé ſes ſéances de Philadelphie à Lancaſtre, dans l'appréhenſion que ſes délibérations ne fuſſent troublées par l'arrivée prochaine des troupes britanniques. A Charles-Town on a arrêté pluſieurs perſonnes ſoupçonnées d'être attachées au Gouvernement ; on en fit même mourir quelques-

unes ſans forme de procès ; & beaucoup d'autres ſe retirerent fort loin pour éviter la fureur de la populace effrénée. Les perſonnes ſenſées conviennent que ſi jamais les rebelles l'emportent, les villes, où ils dominent, regorgeront du ſang des citoïens qui n'ont pas montré le même eſprit de révolte.

Quelques bâtimens, appartenant au Gouvernement britannique, ou à des particuliers, ont été pris par les Provinciaux. Le Sénaut, l'Intrépide, de ſeize canons, commandé par le ſieur Burn, & le Schooner, l'Apollon, monté par le ſieur Matthews, tous deux au ſervice du Congrès, y avoient conduit quatre gros bâtimens, chargés de toute ſorte de proviſions de bouche, de munitious de guerre, entre-autres de grenades, de vêtemens, & de fourages pour l'uſage de l'armée du Roi. La priſe des bâtimens de tranſport, la Vénus & le Crawfurd, commandés par les ſieurs Wilſon & Maclean, & à bord des quels ſe trouvoient deux compagnies de Montagnards écoſſois, aux ordres des Capitaines Fraſer & Macleod, a été des plus fatales. Ces navires, aïant été attaqués à la hauteur du cap Anne par quatre armateurs, ſe défendirent ſi vigoureuſement, qu'ils les obligerent à quitter la partie: ils firent alors route vers le havre de Boſton, dans l'attente d'y trouver encore les vaiſſeaux du Roi, qui l'ont occupé quelque-tems aprés la retraite du Général Howe : mais malheureuſement ils étoient déja partis alors pour Halifax; & les deux bâtimens ne furent

pas

pas plûtôt entrés dans le port, qu'ils se virent environnés d'un essaim de chaloupes armées, & forcés à céder à un nombre si supérieur. Les Provinciaux, de leur côté, font aussi de-tems-en-tems des pertes considérables. On a reçu avis de Gilbraltar, que deux frégates de l'escadre qui croise dans la Méditerannée, rencontrerent la nuit du 28 Juillet, à environ onze lieues de la baïe de Cadix, le Jules-César, armateur américain de 20 canons, & six autres bâtimens Provinciaux, chargés de munitions de guerre, dont elles s'emparerent, & qu'elles conduisirent à Gibraltar. Peut-être se trouve-t-il dans ce nombre deux vaisseaux, qui arriverent le 9 Juillet, de Philadelphie à Cadix, avec des cargaisons de farine pour ce port.

Un nouvel armement ordonné dans nos ports donne lieu à de nouvelles conjectures. Les uns disent qu'il est destiné pour l'Amérique, les autres croient que toutes les Puissances de l'Europe faisant des préparatifs de guerre, il est de notre politique de nous préparer aussi à tout événement; d'où ils inferent que cet armement n'a pour objet que la garde de nos côtes. Il consiste en onze vaisseaux de guerre qui sont, le Prince George, la Reine & le Sandwich de 90 canons; le Bedford, le Courageux, le Calloden & l'Hector de 74; le Vigilant, l'Auguste, le Bienfaisant & le Rippon de 64 & en plusieurs frégates. On arme & l'on équippe actuellement tous ces vaisseaux, & l'on engage à force les ma-

telots qui doivent les monter (a).

FRANCE.

PARIS (*le 30 Août.*) Le Parlement assemblé le 19, nomma des Commissaires pour examiner le rétablissement des maîtrises; & il enregistra, dans les termes ordinaires, une déclaration du Roi, donnée à Versailles le 11 Août, & de la teneur suivante.

Louis, &c. La nécessité de réparer, avant l'hiver, les grandes routes de notre royaume, nous a engagé à examiner les moyens d'y pourvoir; & nous avons reconnu, qu'il étoit impossible de mettre en usage ceux qui sont ordonnés par notre édit du mois de Février dernier. Nous avons cru d'ailleurs devoir donner une attention particuliere aux représentations de nos Cours, sur les inconvéniens qui pourroient résulter des dispositions de notre dit édit suivant la réserve, que nous en avons faite. La résolution, que nous avons prise, de faire examiner le tout en notre Conseil, ne nous permettant pas, avant le tems destiné aux travaux nécessaires pour les réparations & l'entretien des chemins, de

---

(a) Telles sont les nouvelles que présente la situation actuelle de l'Angleterre. Nous ne parlerons ni d'un prétendu massacre de quelques rebelles prisonniers par les Sauvages alliés du Roi, ni d'une prétendue victoire des Américains, annoncée par le Capitaine Johnson, ni du départ du Général Howe de l'Isle des états, ni d'une infinité d'autres histoires controuvées, qu'on ne nous reproche de ne pas insérer dans ce Journal que parce qu'on ignore l'attention avec la quelle nous combinons les événemens pour fixer le vrai & ne pas tromper nos lecteurs.

pouvoir prendre un parti définitif sur un objet aussi essenciel au bien général de nos sujets, & considérant d'un autre côté, combien il importe que ces réparations & entretiens, négligés & presqu'entierement suspendus depuis près de deux ans, ne souffrent pas un plus long retardement, nous avons jugé plus convenable de rétablir par provision l'ancien usage, observé pour les réparations des grands chemins. Nous nous y sommes déterminé d'autant plus volontiers, qu'occupé du bonheur de nos peuples, nous nous proposons de porter une attention particuliere à leur procurer des soulagemens réels sur cette partie essencielle du service public.

A ces Causes, &c. déclarons & ordonnons, &c. qu'immédiatement après les récoltes tous travaux & ouvrages, nécessaires pour les réparations & entretiens des grandes routes, continuent d'être faits dans les diverses provinces de notre royaume comme avant notre édit du mois de Février dernier. Si donnons en mandement, &c.

Donné à Versailles, le 11e. *jour du mois d'Août, l'an de grace* 1776. *& de notre regne le troisieme.*

(*Signé*) LOUIS.

(*Et plus bas*) *Par le Roi*, AMELOT.

Vû au Conseil, CLUGNY.

A la même assemblée des Chambres, il fut dénoncé diverses lettres de cachet, entre-autres celles des Abbés Roubaud & Baudeau (a), comme étant des voïes extrêmes, dont l'usage pouvoit entraîner beaucoup d'inconvéniens:

(a) Deux des principaux écrivains économistes, anciens auteurs, l'un de la *Gazette d'Agriculture*, l'autre des *Ephémerides*. Le premier est exilé par une lettre de cachet près de Riom en Auvergne; l'autre l'avoit été en Berry, mais par l'intercession de Mr. le Lieutenant-général de police, il a été permis à Mr. Roubaud de changer le lieu de son exil, & de se rendre près de Valogne en Normandie, ou il a plus de ressources pour subsister.

convéniens : mais la Cour arrêta, qu'*il en seroit délibéré au premier jour*; c'est-à-dire, que la dénonciation fut appointée, & que très-vraisemblablement il n'en sera plus question. Les Abbés exilés sont fort désagréables au Parlement par leur attachement aux creux systêmes d'une politique dangereuse. Les premiers opinans non-seulement n'ont pas été d'avis de rien faire à cet égard, mais ont déclaré que ces deux Abbés étoient trop heureux d'en être quittes à ce prix; que c'étoient deux perturbateurs du repos public, des esprits inquiets, romanesques, séditieux dont il falloit réprimer les écarts & arrêter les écrits. Les partisans de la Cour ont profité de cette ouverture, non-seulement pour déclarer qu'il n'y avoit pas lieu à délibérer, mais pour justifier même les lettres de cachet : ils ont dit que c'étoit une ressource nécessaire en bien des cas, un châtiment paternel dont on ne devoit pas priver le Souverain; quelques-uns ont demandé ironiquement s'il ne faudroit pas aussi requérir qu'on révoquat les lettres de cachet décernées contre le Chancelier.

La régie des messageries, établie par Mr. Turgot, vient d'être réunie à la ferme des postes par un arrêt du Conseil, dont voici le préambule :

" Sur le compte qui a été rendu au Roi étant en son conseil, tant de la nouvelle forme d'administration établie par l'ordonnance de Sa Majesté du 12 Août 1775, pour la manutention des messageries, diligences & carrosses de voitures, que de l'exécution des arrêts du Conseil des 7 Août

& 11 Décembre de ladite année 1775, par lesquels Sa Majesté a réuni à son domaine les priviléges accordés par les Rois ses prédécesseurs pour les droits de carrosses, diligences, messageries, voitures de la Cour, coches & diligences d'eau; ainsi que de la situation actuelle de la régie desdites diligences & messageries, & des produits qui pourroient en être versés chaque année dans le trésor royal : Sa Majesté ayant considéré que, si elle a cru devoir, pour procurer l'amelioration de ses revenus en même tems que de plus grandes facilités au public & au commerce, retirer ces priviléges, il n'est pas moins de sa justice & de sa bonté de pourvoir, soit au remboursement des possesseurs desdits priviléges, suivant la liquidation qui sera faite par les Commissaires nommés à cet effet par autre arrêt du Conseil du 7 Août 1775; soit au payement des revenus ou produits des baux que retireroient les concessionnaires desdits priviléges, en attendant ladite liquidation : qu'il n'est pas moins nécessaire, en conservant au public, suivant l'intention de Sa Majesté, l'avantage du service des diligences allant en poste sur les routes où il est déja établi, & sur celles où il pourra l'être par la suite, de mettre les maîtres de poste en état de subvenir à ce service, par des secours & augmentation de prix que l'expérience a fait reconnoître indispensables, ce qui doit entraîner une augmentation dans le prix des places dans les diligences seulement, & de pourvoir par les regles & précautions convenables, à ce que le service des diligences ne nuise pas à celui des personnes qui voyagent en poste; comme aussi de procurer au public moins aisé & au commerce les facilités de voyager & de faire des transports à moindres frais. Sa Majesté auroit reconnu qu'elle ne pouvoit mieux faire, pour assûrer tous ces avantages, que de réunir dans une seule ferme, tous les objets réunis à son domaine par les susdits arrêts du Conseil; & d'en confier l'entiere exploitation aux anciens fermiers des messageries, que des connoissances acquises de tous les détails de cette

te manutention par une longue expérience, & la confiance qu'ils ont méritée du public, mettent plus en état de satisfaire au besoin & des particuliers & du commerce. Et en rendant cette ferme des messageries dépendante comme ci-devant de la ferme des postes aux chevaux, à l'inspection & à la police du Conseil & des Intendans-généraux des postes, attendu la connexité de tous ces differens services; à quoi Sa Majesté se seroit d'autant plus volontiers déterminée, que les fermiers des messageries divisées auparavant, & désormais réunies en une seule ferme, auroient offert à Sa Majesté de renoncer à toute indemnité & dédommagemens, auxquels elle s'étoit réservé de pourvoir par lesdits arrêts de son Conseil, & de se charger de la ferme, dont le bail leur seroit passé par la ferme des postes, moyennant un prix dont ladite ferme des postes se trouveroit augmentée, & seroit d'un objet intéressant pour les finances de Sa Majesté. A ces causes &c.

Le Grand-Conseil, voïant l'autorité qui lui est attribuée par les anciennes ordonnances, & en dernier lieu par l'édit de son rétablissement, contestée par la plupart des Parlemens, particulierement par celui de Toulouse, continue de repousser leurs attaques. Nous avons rendu compte des arrêts rendus par ce Conseil les 9 Janvier, 11 Mai & 28 Juin contre ceux du Parlement de Toulouse du 2 Septembre 1775, des 17 Février & 11 Mai 1776. Cette derniere Cour aïant rendu le 26 Juin un nouvel arrêt, pour combattre les droits, que le Grand-Conseil révendique, celui-ci vient d'en faire publier un quatrieme, en date du 7 Août, *qui, sans s'arrêter aux défenses portées par le dernier arrêt du Parlement de Toulouse, ordonne l'exécution de ceux du Conseil,*

que nous venons de citer. Quoique cette piece remplisse 20 pages in-4°. elle se lit avec intérêt, étant écrite avec beaucoup de feu & d'un stile clair & précis. Le même jour, 5 Août, le Grand-Conseil rendit un second arrêt non moins vigoureux contre le Parlement de Nancy. Cette Cour, par un arrêt du 5 Juillet, avoit ordonné " qu'une „ requête, présentée au Conseil par les of- „ ficiers du Présidial de Dieuze, sur laquelle „ étoit intervenu un arrêt de ce Conseil, „ seroit lacérée par un huissier, & que les „ officiers se rendroient à la suite du dit „ Parlement, *pour y apprendre ce qui étoit* „ *de ses intentions ultérieures* „. Par son nouvel arrêt, le Conseil " déclare celui du „ Parlement de Nancy *nul & incompétem-* „ *ment rendu*; ordonne l'exécution de son „ arrêt du 11 Mai précédent, &c. „.

Malgré les réformes, les suppressions qu'on fait depuis deux ans, & l'économie qu'on cherche à mettre dans l'administration, on prétend que la recette & la dépense ne sont pas encore de pair; que celle-là ne va qu'à 378 millions, 380 mille 69 livres, & que celle-ci se monte à 402 millions 574 mille 651 livres; & que par conséquent le *deficit* est encore de 24 millions, 194 mille, 582 livres; sans que du reste nous prétendions garantir ce calcul. Le nombre des pensions vient d'être encore considérablement augmenté par la retraite des premiers commis de la guerre qui a été déterminée le 7 de ce mois; quant à la réforme des commis

subalternes, elle n'est pas encore décidée Tous ceux qui resteront emploïés ont ordre de porter l'uniforme ou le noir à commencer du 20 de ce mois. Voici le traitement accordé aux premiers commis qui ont obtenu leur retraite, savoir,

MM.

Charlot	18,000 liv.
Bannieres	24,700
Marie	14,000
Pietre	13,600
Fumeron	12,000
Pacot	12,000
De l'Isle	8,000
Olivier, Secretaire . .	6,000
Total des pensions . .	109,100

Un des actionnaires de la caisse d'escompte voulant dissiper les objections de certains critiques contre cet établissement, a prononcé un discours dont voici le précis.

" L'objet principal de l'assemblée de ce jour doit être la nomination de sept administrateurs ; mais avant qu'on procéde à cette élection, je demande qu'il me soit permis d'entretenir quelques instans les actionnaires sur le sujet qui forme la base fondamentale de leur institution, je veux dire, son but manifeste, qui est *de faire baisser le taux de l'intérêt de l'argent.* Dans ce seul mot vous trouverez à la fois le germe de notre utilité envers le public, les fondemens de la prospérité à laquelle nous ne pourrons atteindre qu'à force de services

rendus, & (il faut vous le dire, Meſſieurs) la ſource de toute l'oppoſition que cette affaire a éprouvée. Si les réflexions que nous allons vous offrir ſur l'extrême utilité de la réduction de l'intérêt de l'argent, n'adouciſſent pas l'amertume de nos contradicteurs, elles ſeront du moins propres à nous conſoler de leur perſévérance. Il eſt important pour nous qu'on connoiſſe tous les avantages de cette réduction de l'intérêt..... On ſe convaincra aiſément de l'importance du bas prix de l'intérêt de l'argent quand on verra de quelle maniere il influe ſur les objets ſuivans, l'*agriculture*, les *manufactures*, le *commerce étranger*, les *finances*, l'*induſtrie nationale* „. L'orateur préſenta enſuite ſur ces différens objets des calculs & des réflexions qui peuvent ſatisfaire tout le monde.

Il vient d'arriver une fâcheuſe affaire à Mr. le Comte de Viri, Chevalier de l'Ordre de Malthe & Lieutenant du Roi de la province de Bourbonnois. En 1772 il avoit pris à ſon ſervice, comme ſecretaire, un jeune homme, qu'il avoit enſuite fait admettre dans les Gendarmes de la Garde, & qui l'aïant accompagné dans ſes terres y mourut ſubitement des ſuites de ſon imprudence & des ſes excès. Apres dix mois, ſur des délations ſecrettes remiſes à Mr. le Procureur-général, & dans leſquelles il étoit dit, " que, pour „ ne pas païer 20 milles livres que le Com„ te devoit au jeune-homme, il lui avoit „ donné la mort, „ un arrêt rendu à la requiſition du miniſtère public, a ordonné

qu'il feroit informé des causes de cette mort. En conséquence le cadavre a été exhumé; & des chirurgiens ont cru appercevoir des traces d'un coup. L'avocat la Croix dans un mémoire pour Mr. le Comte de Viri, cite l'avis du célebre docteur Petit, qu'il n'est pas possible après un si long tems d'inhumation de reconnoître des signes certains du genre de mort; & l'on apporte des preuves, qui font naître une forte présomption pour l'innocence de l'accusé. ---- Mr. de Goezmann, un des Magistrats qui, avec ceux du grand-conseil remplacerent le Parlement en 1771, vient de se pourvoir en cette même cour contre l'arrêt de ses anciens collegues, qui l'a condamné par défaut à être blamé, à l'occasion d'un faux nom qu'il avoit pris dans un acte de bâtême : comme les changemens, survenus depuis ce tems, ne lui permettent point de demander d'être rétabli dans sa charge, il veut du moins se faire réhabiliter dans son honneur. La requête de son ancien adversaire, le sieur de Beaumarchais, que celui-ci avoit présentée au Conseil, en cassation de l'arrêt de la même compagnie, qui l'avoit aussi condamné au blâme, a été rejettée; mais il lui est accordé des lettres-patentes, par lesquelles il est relevé du laps de tems, pour se pourvoir en requête-civile au Parlement.

Comme la Reine a eu quelques accès de fievre après avoir mangé des pêches, ses Dames de palais qui étoient ici, ont reçu avis d'aller joindre Sa Maj. à Versailles. ---- Mgr.

le Duc de Chartres eſt arrivé ici la nuit du 20 au 21 en parfaite ſanté. ---- Mgr. le Comte d'Artois logera au Temple, (réſidence du Grand-Prieur de France) quand ce Prince viendra à Paris; il ſe diſpoſe à y mettre une partie de ſes écuries, en attendant que Mgr. le Duc d'Angoulême, ſon fils, qui ſera nommé Grand-Prieur, ſoit en âge d'avoir ſa Maiſon montée. ---- Il a été trouvé près de deux millions en or ſous les ſcellés du feu Prince de Conty, & ſes dettes ne vont pas à quatre. Sa ſucceſſion eſt plus conſidérable qu'on ne l'avoit ſuppoſé : elle s'évalue aujourd'hui à environ vingt millions. Le feu Prince a donné par ſon teſtament des rentes viagères à différentes perſonnes, avec leſquelles il avoit des relations. Son magnifique cabinet de tableaux ne ſera mis en vente que dans deux ans. ---- L'Académie roïale des Sciences, dans ſon aſſemblée du 7 de ce mois, a élu, avec l'agrément du Roi, le Marquis de Condorcet pour remplir la place de ſecretaire perpétuel de cette compagnie, vacante par la démiſſion de Mr. de Fouchy, qui a demandé & obtenu la vétérance. ---- Mr. Linguet s'eſt retiré à Bruxelles, où il a fait imprimer ſon apologie. Des ſorties trop véhémentes contre l'Académie françoiſe & Mr. de la Harpe, ne nous permettent pas de donner un extrait de cette piéce.

Le 9 de ce mois un boulanger de la rue de la Harpe a péri fort ſingulierement : voulant deſcendre à ſon magaſin de farine au

moïen d'une échelle, il est tombé la tête en bas dans le monceau de farine, & il n'en a été retiré qu'au bout de trois quarts-d'heure. Ne donnant plus aucun signe de vie, on a essaïé sur lui les fumigations adoptées pour les personnes noïées ou suffoquées par la vapeur du charbon ; mais le tout inutilement. ---- Les voleurs continuent de rouler sur les grands chemins malgré la chasse qu'on leur fait : il y a souvent des voïageurs arrêtés, les uns volés seulement, les autres volés & assassinés. Ces jours derniers un marchand descendit pour souper dans une auberge à 34 lieues de cette capitale, dans un endroit qu'on nomme la riviere Thibouville : comme il étoit pressé d'arriver à Lizieux pour la foire, il se mit en route un peu avant la nuit ; il fut arrêté par des bandits qui lui brûlerent la cervelle, & lui volerent l'argent qu'il avoit : le lendemain on le trouva au milieu du chemin, ses habits brûlant encore parce que la bourre du pistolet qui étoit tombée dessus, les avoit enflammés, & son chien à côté de lui faisant des hurlemens affreux. La semaine derniere un pourvoïeur de poisson fut arrêté, volé & dépouillé. Le lendemain un Officier de cavalerie demeurant à Avranches, aïant des pistolets dans sa chaise, & un courier qui le précédoit de cent pas, manqua aussi de perdre la vie. Le cheval de ce dernier fut saisi à la bride & reçut trois coups de poignard qu'on vouloit donner au courier, le premier dans l'estomac, le second au poitrail, & le troisieme sur la croupe en-

se retournant. Ce pauvre animal après s'être dégagé, tout plein de sang & de blessures, eut la force de ramener son maître au grand galop jusqu'à la chaise de poste où étoit l'Officier; & celui-ci prit le sage parti de retourner à la poste voisine & d'y passer la nuit. Ces événemens & les précédens ont déterminé les païsans des environs d'Alençon à faire des battues. Ils se sont armés & ont arrêté tous ceux qui leur étoient inconnus ou suspects. On en a mis 135 en prison, parmi lesquels on croit qu'il y a certains brigands qui ont eu la cruauté de voler & tuer une femme dans une cense, & de lui brûler les pieds pour lui faire déclarer où étoit son argent.

Il se conserve dans la ville de Lagny en Brie un abus singulier que la justice n'a point encore réformé, & qui mérite qu'on en fasse mention. Dans des tems de troubles & de discordes civiles, cette ville aïant pris part à la défection des autres, elle en fut si cruellement châtiée par un de Lorge que le Gouvernement y envoïa à la tête des troupes, que depuis ce tems ce nom est devenu odieux aux habitans. Comme c'est un gros marché de grains, & que de mauvais plaisans de ce tems-là leur demandoient *combien vaut l'orge* ? pour les piquer, ils se sont tellement habitués à regarder cette question comme une injure, à moins que celui qui la fait n'ait effectivement la main dans un sac de ce grain, que sans cette précaution le questioneur est aussi-tôt arrêté & plongé sans miséricorde dans une fontaine

de la ville, à plusieurs reprises. Il est arrivé plus d'une fois que les victimes de cette vengeance en sont mortes impunément pour les coupables. Ce malheur vient d'arriver tout récemment encore ; mais on assûre que le Procureur-général du Roi en aïant été informé, va faire un réquisitoire au Parlement pour demander l'abolition de cet affreux usage. ---- On a tiré la milice, il y a quelques mois, dans les Paroisses de Voulême & St. Macoux en Poitou. Deux pauvres veuves chargées de famille & de misere, avoient chacune un fils d'âge & de taille compétens; mais par-là même elles ne pouvoient s'en passer pour la culture de leurs terres. Les jeunes gens des deux Paroisses touchés du triste sort qui les menaçoit, courent eux-mêmes chez le Subdélégué & le conjurent d'exempter deux de leurs camarades. Le Subdélégué leur représente que la chose est impossible, que l'ordonnance les comprend tous également. Cette généreuse jeunesse se concerte alors; & le jour fixé pour tirer les billets étant venu, deux d'entre-eux se présentent pour tirer les premiers ; c'étoient deux billets blancs. Ils se retournent vers les enfans des deux veuves, & leur donnent ces billets. *Allons, Mr. le Subdélégué*, continuent-ils du ton le plus gai, *à nous à présent ; nous allons recommencer pour notre compte.*

MORTS.

Benoît Veterani, Cardinal diacre de la Ste. Eglise romaine, Préfet de la Congrégation *dell' Indice*, des rites & du concile, est mort à Rome le 12 Août. Il naquit à Urbino, le 18 Octobre 1703 & fut élevé à la Pourpre par Clément XIII, le 26 Septembre 1766.

Balthasar Comte de Windischgratz, Baron de Waltenstein & d'Im-thal, Grand Ecuyer héréditaire du Duché de Styrie, Conseiller intime actuel de L. M. I. &c., est mort à Vienne, le 18 Août, âgé de 77 ans.

Charles Shaw Cathcart, Lord Cathcart, Chevalier de l'Ordre du Chardon, Grand-Commissaire à l'assemblée générale de l'Eglise d'Ecosse, premier Commissaire de police dans le même royaume, Lieutenant général des armées du Roi d'Angleterre, l'un des membres de son Conseil-privé, ci-devant son Ambassadeur à la Cour de Russie, l'un des seize Pairs d'Ecosse ayant séance à la Chambre des Seigneurs, &c. mourut à Londres le 13 Août.

Martin Carlowitz Comte de Skawronsky, Sénateur, Chambellan actuel, & Grand-Maître de la Cour de Russie, est mort à Pétersbourg, le 9 Août.

Le Comte Pierre de Malvezzi, Bolonois, Commandant d'infanterie de S. S. & neveu de feu Cardinal Malvezzi, est mort à Avignon le 9 Août, âgé d'environ 42 ans. Une maladie aigue l'a enlevé en quatre jours.

Charles-Gilbert de May de Termont, Evêque de Blois, Abbé commendataire de N. D. de Sauve Majeure, Ordre de St. Bénoît, Diocèse de Bordeaux, est mort subitement, en son palais épiscopal, le 22 Juillet, dans la 64e. année de son âge.

François-Michel-Florent Baron de Lilien, Chambellan de l'Electeur de Baviere, Intendant-général des postes impériales dans l'Empire & les Pays-Bas, est mort à Vienne le 30 Juillet à l'âge de 80 ans, fort regretté à cause de ses

connoissances & de ses qualités de cœur & d'esprit.

Dans le dernier Journal p. 78, l. 20, *affecte*, lisez *affectent*.

TABLE.

TURQUIE.	*Constantinople.*	112
RUSSIE.	*Pétersbourg.*	112
POLOGNE.	*Varsovie.*	116
ESPAGNE.	*Madrid.*	119
SUEDE.	*Stockholm.*	121
ALLEMAGNE.	*Vienne.*	121
	Ratisbonne.	122
	Hambourg.	126
	Hanovre.	127
	Berlin.	128
	Francfort.	128
ITALIE.	*Rome.*	130
	Naples.	134
	Livourne.	134
ANGLETERRE.	*Londres.*	135
FRANCE.	*Paris.*	144
	Morts.	157